

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments / Pagination multiple.
Commentaires supplémentaires:

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. III

MONTREAL, 26 NOVEMBRE 1892.

No 23

NOTRE POSITION

Le CANADA-REVUE vient d'être victime d'une nouvelle injustice.

L'Archevêque du diocèse de Montréal avait à peine lancé contre nous et nos lecteurs les foudres ecclésiastiques dont il pouvait disposer, qu'un mandement signé par Mgr le Cardinal Taschereau et plusieurs évêques venait s'ajouter à cet acte arbitraire que nous ne saurions attribuer à Mgr Fabre lui-même, et qui, croyons-nous, est le résultat d'une conspiration ourdie dans l'ombre par certaines personnes dont le CANADA-REVUE a, jusqu'ici, déjoué les projets néfastes.

La condamnation non motivée, imméritée et contre laquelle nous protestons hautement au nom de la liberté de la pensée et de la parole que l'on veut étouffer et de la vérité dont on méconnaît, envers nous, les saints enseignements, ne nous fera pas dévier — avis à qui de droit — en quoi que ce soit de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et du programme que nous avons déjà eu l'honneur, tout récemment, d'exposer à nos lecteurs.

S'il est une justice sur la terre; si ceux qui, par la sainteté de leur mission sont censés en être les dépositaires, nous la refusent, nous la retrouverons, nous en sommes sûrs, dans

les cœurs des hommes honnêtes chez qui l'amour du devoir et la haine de l'oppression priment les idées de coterie.

Vers quels abîmes un faux zèle et les dictées de l'intérêt ne poussent-ils pas des institutions destinées à des œuvres dignes de la grandeur de leur origine!

En vair, dans une entrevue dont nous donnerons les détails, avons-nous demandé à notre Archevêque de nous signaler les écrits et les doctrines du CANADA-REVUE, de nature à justifier le mandement qui nous frappe.

Nous sommes donc condamnés sans connaître les raisons de notre condamnation!

Il y a plus.

Nous avons été dénoncés sans que nos dénonciateurs se soient mis en peine de nous indiquer les actes dont ils entendaient nous tenir responsables et sur lesquels ils demandaient d'asseoir un jugement! Est-ce juste?

Nous le demandons non seulement au public témoin de notre manière d'agir, mais encore à ceux qui nous ont condamnés sans nous avoir entendus.

Quelles doctrines, nous le demandons de nouveau à Notre Archevêque, avons-nous donc professées; quelles thèses avons-nous donc soutenues qui aient pu nous mériter la censure épiscopale?

Le CANADA-REVUE a fait disparaître des abus que l'autorité de l'Archevêque avait jusque là été impuissante à déraciner, et qui, sans nous, existeraient encore.

Est-ce pour cela que l'on veut nous priver des sacrements ?

Nous avons demandé des réformes dans le clergé, l'enseignement, la manière de répartir les impôts.

De quelle censure une telle demande pouvait-elle nous rendre passibles ?

Nous avons demandé, nous demandons et nous ne cesserons de demander que l'autorité du mari sur sa femme et du père sur ses enfants soit absolue, et qu'il ne soit permis à personne d'y mettre aucune entrave.

Est-ce un crime si grand qu'il doive attirer sur nos têtes les foudres ecclésiastiques ?

Nous voulons que le lieu trois fois saint où les âmes sont lavées dans les eaux du repentir soit exempt de toute souillure et au-dessus de tout soupçon. Est-ce trop demander ?

Nous voulons que ceux qui prêchent la chasteté soient chastes, afin que nous puissions sans crainte leur confier la direction de ceux qui nous sont plus chers que la vie.

Est-ce trop exiger ?

Nous voulons que ceux dont la présence au milieu du clergé est une flétrissure pour lui, en soit chassés.

Est-ce demander plus que l'autorité religieuse ne peut accorder ?

Ne pouvons-nous plus, sans être exposés aux foudres de nos évêques, demander que la vertu nous soit enseignée par des prêtres vertueux ?

Qu'avons-nous dit sur tous ces sujets qui n'ait pas été dit — impunément — dans des termes plus emportés que les nôtres par des journaux qui se disent hypocritement les défenseurs de la religion mais qui en sont les pires ennemis ? Est-ce la réhabilitation du monstre Guihot que nos évêques ont entreprise ?

A l'hostilité injuste et sans motifs que nous montre notre Premier Pasteur ; à la persécution dont nous sommes les victimes qu'allons-nous opposer ?

Le courage et la fermeté qui nous donneront la force d'accomplir notre tâche et de remplir notre devoir sans crainte comme sans défaillance. Confiants dans le triomphe de la vérité et dans l'espoir que justice nous sera bientôt rendue, nous continuerons notre œuvre.

On veut nous bâillonner ?

Nous crierons plus fort.

LA RÉDACTION.

On se demande comment se fera la votation à la grande assemblée du Parc Sohmer lundi prochain. D'abord, pour assurer la régularité du scrutin, les présidents des différents clubs politiques des deux partis, anglais et français, ont été priés de prendre la direction de la votation aidés de 30 membres nommés par eux et pris en proportion égale dans les différents clubs.

Le bulletin de votation fera partie du programme de la soirée et sera rédigé comme suit :

BULLETIN DE VOTATION

1	Régime colonial actuel.....	Croix
2	Fédération impériale.....	
3	Indépendance...	
4	Union américaine.	

Chaque personne recevant un programme fera simplement une croix au crayon vis-à-vis du système qui aura sa préférence. Le bulletin sera alors détaché du programme et donné aux scrutateurs chargés de sa collection. Les personnes qui assisteront à l'assemblée ne devront pas laisser leur place avant que les bulletins ne soient tous collectés. Il y aura ensuite un intermède, et la seconde partie du programme pendant lesquels les bulletins seront comptés dans les bureaux de MM. Lavigne et Lajoie, sous la direction des présidents de clubs. Ces messieurs donneront le résultat avant la fin de la séance. On pense que vingt minutes suffiront pour le dépouillement vu le grand nombre de personnes qui en seront chargées.

Aux États-Unis ainsi que dans la Province d'Ontario. Les dames ont droit de suffrage dans ces assemblées, et aussi les dames de Montréal seront-elles invitées à prendre part à la votation. On dit que nos jeunes filles se préparent à suivre l'exemple donnée par nos universitaires qui, dans un élan patriotique, voteront, paraît-il, en masse pour l'indépendance de leur pays.

Les dames plus âgées, au contraire, s'en tenant à l'ancienne école, appuieraient le système colonial actuel. A Toronto comme à Québec, on attend avec intérêt le résultat de cette intéressante assemblée. Plusieurs personnes de ces villes se préparent même à se rendre à Montréal pour y assister.

L'HYPOCRISIE

L'hypocrisie n'est pas un vice naturel chez notre peuple. A la vérité ce vice est toujours contre nature.

Parmi les maladies qui affligent l'humanité, il y en a d'héréditaires et d'autres qui sont le résultat d'accidents, d'excès, du mépris des principes de l'hygiène ou de la contagion.

Ceci s'applique à l'ordre physique, mais dans l'ordre moral il y a aussi des maladies héréditaires, acquises, épidémiques ou infectieuses. Ces dernières sont malheureusement très-fréquentes.

Elles nous sont apportées ici par de malheureux contaminés que l'on devrait soumettre à une quarantaine rigoureuse. Il est vrai que nous ne les protégeons pas non plus contre la contagion de nos propres vices, et il serait assez difficile de dire lesquels des arrivants ou des arrivés souffrent le plus du libre-échange des maladies morales.

Il n'en est pas moins vrai que nous sommes en train de nous monter un stock très considérable de vices d'apparat que nous gardons pour la montre et qui sont inhérents à notre caractère.

De ce nombre est l'hypocrisie, vice honteux dont nous nous faisons gloire, que nous étalons avec complaisance, que nous affichons par pure bêtise, vice de parade, vice officiel, qui répugne à nos instincts généreux, dont nous comprenons toute la bassesse, que nous ne voudrions pas accepter sous son véritable nom, mais que nous pratiquons avec ostentation du moment que quelqu'un a eu le soin de le revêtir d'une fausse étiquette.

Le vice décoré du nom de vertu n'en est pas moins le vice, et cette confusion dans le sens véritable des mots et des idées ne peut servir que les mesquins intérêts des faiseurs qui battent monnaie sur la moralité des gens. A tout autre, elle est absolument dommageable.

La vertu telle que la conçoit l'homme juste, honnête et éclairé n'a rien de repoussant. Elle est plus attrayante que le vice. Celui-ci est laid de sa nature. Appelez-le vertu tant que vous voudrez, il reste toujours détestable. Cette fausse appellation est une injure pour la vertu sans être une recommandation pour le mal ainsi travesti.

Mais ce qui est beaucoup plus dangereux c'est de prendre une vertu réelle, de la dénaturer en l'exagérant au point d'en faire un vice que les lois divines puniront mais que les lois humaines n'ont pas prévu.

Dans ce cas, c'est toujours le vice qui est détestable, mais c'est la vertu que l'on prend en grippe, parce que la foule, ne sachant pas toujours faire la distinction, attribue à la vertu innocente et modeste les excès et les abus d'un vice qui s'est couvert d'un nom respectable pour accomplir son œuvre de corruption et de dégradation morale.

L'hypocrisie a pour effet d'éloigner de la vertu les hommes sincères mais peu éclairés, et c'est le grand nombre, surtout dans notre pays où l'instruction est si peu répandue, le libre arbitre si gêné dans ses manifestations.

Ce qu'on leur représente comme étant la vertu leur paraît parfois si peu recommandable que pour un rien ils lui préféreraient le vice, et que, dans tous les cas, ils préféreraient

ne rien pratiquer du tout que de pratiquer ce qu'on leur représente comme étant la vertu.

A côté de ceux là, il y a toute l'engeance des exploités et des débauchés qui n'ont aucun penchant pour la vertu, mais ne dédaignent pas de passer pour vertueux pourvu que cela serve leur ambition ou leurs penchants déréglés.

Ils savent comme pas un que l'hypocrisie n'est pas la vertu, qu'elle n'en est que la caricature. Peu leur importe. Tout ce qu'ils désirent c'est de passer leurs marchandises de pacotille pour de véritables articles de bonne marque.

Plus elles sont frelatées, plus cela fait leur affaire, et leur joie est sans bornes lorsqu'ils arrivent à corrompre le goût de leurs clients au point de leur faire préférer le strass au diamant, le ruolz au métal précieux.

Cela les met beaucoup plus à l'aise pour mener une vie de Polichinelle tout en passant pour les hommes les plus vertueux du monde. Il arrive un temps où ces nouveaux Tartuffes exercent sur les âmes candides un empire tel qu'il devient dangereux de s'insurger contre leurs cyniques débordements.

Il ne faut pas oublier, — et c'est là où se trouve le danger le plus grave — que la population tout simplement et tout uniment honnête et pieuse aime la vertu. Elle la pratique modestement dans sa sphère sans même soupçonner l'existence de l'hypocrisie.

Elle aime à la voir personnifiée quelque part, et elle est convaincue que la quintessence de la perfection doit se trouver résumée chez certains hommes éminents, dont la conduite privée lui est parfaitement inconnue, mais qu'elle considère comme infiniment supérieurs à tous les autres mortels parcequ'on lui dit que ce sont eux les hommes vertueux par excellence.

Si elle pouvait les suivre pas à pas, elle se détromperait en peu de temps sur leur compte. Mais elle croit de confiance, aveuglement, par devoir, tout ce qu'on lui raconte ; et si un bon jour elle s'aperçoit qu'il y a de par le monde des méchants qui osent avoir une opinion différente de celle de ses fétiches, elle bondit d'indignation. Pour un rien elle vouerait au pilori ces raisonneurs qui ont l'audace de régrimber contre la vertu.

Ainsi, avec la meilleure foi du monde, toute une population sincère, honnête et dévouée à la vérité peut être amenée sans le savoir à faire le jeu des hypocrites et à donner à la nation dont elle fait partie une réputation d'hypocrisie aussi générale que peu méritée.

L'hypocrisie peut même être mise à la mode par quelques particuliers vicieux, aidés d'un nombre plus considérable de maladroits plus moutonniers que méchants, sans que personne ne songe à endiguer le mal.

Lorsque le pli est une fois pris, il est fort difficile de réagir contre cette tendance funeste qui a pour effet de substituer à la pratique des vertus chrétiennes, civiques et sociales, les grimacières manifestations d'une piété de commande, d'un patriotisme de mauvais aloi et d'un chauvinisme d'apparat.

Le peuple canadien-français en est-il arrivé à ce degré

d'aberration qui ferait de lui une proie facile entre les mains d'exploiteurs ambitieux et pervers ? J'espère que non.

Cependant, il existe chez nous une foule d'indices des moins rassurants, et je crois qu'il est grand temps de mettre notre public en garde contre le vilain défaut qui menace de devenir notre péché mignon.

Le malheur est que, chez nous, les hypocrites se recrutent surtout dans notre classe dirigeante. Nos gouvernants, tant au fédéral qu'au local, ne se demandent jamais quel serait le parti le plus avantageux à prendre dans l'intérêt de leurs administrés. Ils se demandent comment le clergé protestant ou catholique envisagera leur décision.

La question de justice est le cadet de leur souci. Ils tiennent avant tout à flatter les préjugés, quelque absurdes qu'ils puissent être. Plutôt que de passer pour mauvais chrétiens, ils aiment mieux piller le coffre public, corrompre l'électorat et se maintenir au pouvoir en adulant alternativement tous les hypocrites qui, au nom de la religion, de la morale, de la fidélité au trône et à l'autel et d'une foule de prétextes tous plus futiles les uns que les autres, trouvent moyen d'emarger au budget.

On se plaint beaucoup de notre système d'éducation qui donne une instruction insuffisante, bourre les élèves de notions absolument fausses, brise les caractères au lieu de les former, et prédispose les gens à l'hypocrisie. Si ce système faux et pernicieux a pu durer si longtemps, paralyser les légitimes aspirations des citoyens dévoués à leur pays et empêcher notre jeunesse de lutter à armes égales avec leurs concurrents instruits ailleurs, cela est dû à l'hypocrisie de ceux qui, chargés de surveiller les intérêts scolaires de leurs concitoyens, n'ont songé qu'à faire preuve envers l'autorité ecclésiastique d'un servilisme que celle-ci n'exigeait pas, ne pouvait pas exiger d'eux.

Il y avait des réformes à effectuer. Au lieu de les demander, on a rivalisé à qui passerait pour meilleur catholique que son voisin. Drôle de manière d'éprouver le catholicisme d'un chacun que cette course au clocher dans la carrière de l'aplatissement.

L'interdiction de votre journal m'a donné l'occasion de voir sous un nouvel aspect un genre d'hypocrisie, qui n'a rien d'officiel celui-là, mais qui est très jésuitique — si je puis me servir de cette expression que je n'ai pas inventée, mais qui, prise dans son acception ordinaire, rend bien ma pensée.

Au fait, je ne sais vraiment pas pourquoi l'on reproche plutôt aux Jésuites qu'aux autres ces habiles compromissions qu'un si grand nombre de personnes, qui sont à cent lieues de se croire hypocrites, trouvent moyen d'effectuer avec leur conscience.

Il y a des gens qui vous renvoient purement et simplement le journal. Vous savez ce que cela veut dire, et vous n'avez pas de misère à classer ces excellentes gens.

D'autres vous diront : J'aimerais bien à le lire, mais c'est défendu. Je le lirai toujours et je vais le recevoir au nom de mon frère. Quelques-uns se font lire par d'autres, pour ne pas commettre le péché de désobéissance à votre Ordinaire. D'autres encore vont le lire dans les bibliothèques. Le mal est bien moins grand.

Il y en a qui vous conseillent de changer le titre du journal. Je vous prie de n'en rien faire. Ne transigez pas avec votre conscience. Vous passeriez pour un dévot à la dernière mode, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus recommandable, je vous prie de le croire.

N'imitiez pas les bonnes âmes qui veulent servir en même temps le roi et la ligue.

Je sais bien que l'interdiction ne pourrait pas s'appliquer littéralement à votre journal publié sous un autre nom. Mais enfin, avez-vous eu tort dans la ligne générale de conduite que vous avez suivie ?

Si vous avez tort, avouez-le, et je suppose qu'alors l'interdiction sera levée. Si vous avez raison, toutes les interdictions du monde ne doivent pas vous faire varier d'un iota.

Faire un journal sous un autre nom pour escamoter frauduleusement une autorisation tacite, ce serait digne de l'engeance hypocrite dont je viens de vous dire un mot, et vous n'êtes pas de ceux-là.

Il existe déjà trop de journaux à restriction mentale. Restez ce que vous êtes. Il vaut mieux tomber drapeau déployé que rester debout ou plutôt à genoux, après avoir mis son pavillon dans sa poche.

Vous n'avez pas besoin de mes conseils, mais je vous les donne parce que cela me fait plaisir. Je ne fulmine pas. Si vous ne m'écoutez pas, il n'y aura que moi seul qui resterai interdit... d'étonnement.

Encore un exemple, et je termine : Une demoiselle du monde interlope revenait naguère de Boston où elle avait fait un séjour de trois ans qu'elle n'avait probablement pas passés en prière.

A son retour, elle racontait qu'elle était à même d'épouser un vieux Bostonnais, très riche, qui lui avait offert sa main ridée copieusement agrémentée de bank notes.

Et pourquoi ne l'épouses-tu pas ? demandait-on à cette nymphe du trottoir. — Je l'épouserais bien, a-t-elle répondu, mais il est protestant !

Où l'hypocrisie va-t-elle se nicher ? Le récit de cette scène m'a étonné sans m'attrister. Tout ce que je souhaiterais, c'est que l'hypocrisie ne dépassât jamais le niveau de la couche sociale où fleurit cet intéressant mélange de scrupules et de dépravation.

FRANCEUR.

Sous le titre "Un grand St. Esprit" la *Presse* dit :

Les ouvriers dans les ateliers de sculpture de M. Bernibé sont actuellement occupés à faire un St. Esprit aux dimensions colossales pour l'église de la Nativité, à Hochelaga. Les rayons qui entourent la colombe ont 26 pieds de long. Les proportions de la colombe seront de 3½ par 2½ pieds. Cette sculpture symbolique sera placée dans la voûte de l'église, au-dessus du chœur. Elle ne sera pas dorée, elle gardera la couleur naturelle du bois, afin d'être en harmonie avec la boisserie intérieure de l'édifice.

Quand on pense qu'il y a tant d'écoles qui n'ont pas de livres à donner à leurs élèves, de bois à leur fournir pour se chauffer et qu'on s'amuse à faire des colombes de 26 pieds on avouera qu'on a le droit de trouver que ça va mal !

LE BAPTEME

Le Péché Originel — Lacordaire — St Thomas —
Les Conciles de Lyon et de Florence.

(Suite.)

L'opinion des théologiens de Salamanque est contraire à celle de Saint Augustin tout simplement. Mais M. l'abbé Scott ne raisonne pas ainsi. Ecoutez : " Si tous les théologiens, dit-il, à l'exception de quelques-uns, suivent Saint Thomas, notre assertion est vraie." M. de La Falice n'aurait pas mieux dit et M. Prud'homme n'aurait pas parlé autrement.

Si tous les théologiens sont pour Saint Thomas sur cette question, il est évident que M. l'abbé Scott a raison.

Mais c'est qu'il fallait d'abord prouver. *Quod erat demonstrandum.* Saint Thomas enseigne que les enfants ne souffrent pas de la privation de la vision béatifique et de ce que certains théologiens concluent contre la peine du *sens*, M. l'abbé Scott déclare qu'ils approuvent Saint Thomas. C'est pousser loin l'aour des conclusions forcées.

En passant, je veux faire remarquer que M. l'abbé Scott modernise un peu ses théologiens s'il me reproche de les vieillir un peu.

Ainsi M. l'abbé Scott m'accuse d'avoir dit que Domenico Soto vivait *il y a cinq cents ans*. D'abord je n'ai pas dit cela. J'ai dit que Soto vivait il y a près de cinq cents ans. Si l'on compte bien on verra que je n'étais pas loin de la vérité puisque Soto né en 1494 est mort en 1560.

Il n'y a rien comme ceux qui se permettent tout. Ils refusent tout aux autres.

M'abîmer de la sorte pour une très légère exagération ! M. l'abbé Scott est bien cruel !

Mais M. l'abbé Scott a raison de me reprendre. On doit toujours rester dans les strictes limites de la vérité, quand on discute. Encore s'il pouvait y rentrer lui-même et n'en pas sortir ! Mais poursuivons les citations de M. l'abbé Scott.

5. Perrone. — " Les princes des scolastiques, Pierre Lombard, Saint Thomas, Saint Bonaventure, Scot et après eux, la grande multitude des anciens, si vous en exceptez le seul Grégoire de Rimini... d'un commun accord, exemptent de la peine du *sens* les enfants qui meurent sans baptême."

Qu'est-ce à dire ? Est-ce à dire qu'ils ne souffrent pas de la peine du *dam* ; qu'ils ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu. Car c'est à ce point principal de la doctrine de Saint Thomas, et jusqu'ici M. l'abbé Scott n'a pas cité un seul théologien qui enseigne que les enfants ne souffrent pas de la privation de la vision béatifique.

Ripalda, Vasquez, et tous ceux que cite M. l'abbé Scott se prononcent contre la peine du *sens*, mais encore une fois il n'est pas la question. Il y a une foule de manières de souffrir sans souffrir la peine du *sens*, c'est-à-dire dans son corps.

Il ne s'agit pas de combattre l'opinion de Saint Augustin. Il s'agit de savoir si l'opinion de Saint Thomas qui dit que les enfants qui meurent sans baptême ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu est celle des théologiens modernes.

Tous ceux que l'abbé Scott a cités, et dont il approuve l'opinion, disent qu'ils souffrent la peine du *dam*. Pas un seul ne dit qu'ils ne souffrent pas de la privation de la vision béatifique, c'est-à-dire de cette peine du *dam*.

Je ne parle pas des théologiens qui enseignent que les enfants morts sans baptême sont susceptibles de certains plaisirs.

Je n'ai pas compris que M. l'abbé Scott approuvât une telle extravagance.

M. l'abbé Scott devra donc commencer la preuve de son avancé et démontrer que les théologiens modernes enseignent

que les enfants morts sans baptême ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu, suivant la doctrine de Saint Thomas.

J'arrive maintenant, à la suite de M. l'abbé Scott, à la définition du sort des enfants morts sans baptême par les Conciles œcuméniques de Lyon et de Florence.

J'ai dit dans le numéro quinze du "CANADA-REVUE" ce qui suit :

" Lors que l'Eglise, dans ses conciles œcuméniques, décide " que les âmes de ceux qui meurent dans le péché mortel " actuel ou dans le seul péché originel descendent incontinent " dans l'enfer pour y être punies par des peines inégales, comment peut-on croire que des théologiens, quelque modernes " qu'ils soient, osent émettre une opinion contraire, et que leur " opinion soit la plus commune ? "

La-dessus, M. l'abbé Scott, me lance au milieu d'un torrent d'injures, la phrase suivante :

" Je nie que cette question du sort des enfants morts sans baptême ait été définie par le 11^e Concile de Lyon ou celui de Florence."

Cette dénégation était aussi téméraire que hardie en face du texte même de ces Conciles. Cependant M. l'abbé Scott la renouvelle et y persiste avec tout l'acharnement d'un homme aveuglé par la colère ou l'orgueil.

Or remarquez que les Conciles en question sont œcuméniques, c'est-à-dire généraux.

Qu'est-ce qu'un Concile œcuménique ?

Voici la définition qu'en donne Grousset, *Théologie morale* t. 1. p. 53. No. 128. " Les Conciles, c'est-à-dire, les évêques assemblés pour traiter les intérêts de l'Eglise, peuvent également faire des lois. Si les Conciles sont généraux, œcuméniques, les lois qu'ils émanent pourront être générales et communes à tous les fidèles ou à tous les clercs, sans distinction de pays; car le Concile général représente l'Eglise Universelle."

Ainsi quand l'Eglise Universelle décrète que les âmes des enfants qui meurent avec le seul péché originel descendent incontinent dans l'enfer pour y être punies par des peines inégales, il se rencontre un prêtre, c'est-à-dire un ministre de cette même Eglise, chargé d'en enseigner les dogmes, qui ose dire que le sort de ces enfants n'est pas défini !

L'Eglise dit : leurs âmes vont incontinent en enfer. Cela ne définit rien, dit M. l'abbé Scott. L'Eglise ajoute : elles seront punies de peines inégales. Cela ne décide rien, reprend M. l'abbé Scott.

Comme si aller en enfer et y être puni n'était pas la définition du sort des enfants morts sans baptême. Le sort d'un coupable n'est-il pas sa libération ou sa condamnation ?

Pour M. l'abbé Scott le sort des enfants morts sans baptême n'est pas la condamnation à l'enfer, ce n'est pas d'y être punis

M. l'abbé Scott est-il sérieux ? S'il l'est il est bien à plaindre. S'il ne l'est pas, il profane les lois de l'Eglise. No s'aperçoit-il pas qu'exiger plus de l'Eglise serait lui demander de définir une chose indéfinissable ; que ce serait l'inviter à l'absurde, c'est-à-dire à définir ce que Dieu tient enveloppé dans un mystère profond et dont il n'a jamais révélé le secret à personne. Ils sont dans l'enfer, ils y sont punis. Voilà leur sort. N'est-il pas clairement défini ?

M. l'abbé Scott, qui a une logique toute spéciale, dit : " Si l'opinion de Saint Augustin était un dogme de foi, il s'ensuivrait que celle de Saint-Thomas est hérétique ; que depuis le treizième siècle presque toutes les écoles auraient enseigné l'hérésie." M. l'abbé Scott va bien vite en besogne et saute promptement aux conclusions.

Mo lérons un peu son ardeur.

D'abord, je n'ai jamais dit que l'opinion de Saint Augustin était un dogme de foi.

C'est donc m'attribuer faussement, injustement, une doctrine que je n'ai pas émise, et ce, pour se donner le puéril plaisir d'en faire voir l'inanité.

Il ne s'agit pas de la doctrine de Saint-Augustin, il s'agit du dogme défini par les Conciles de Lyon et de Florence.

Saint-Augustin prétendait que les enfants morts sans baptême non seulement allaient en enfer, mais qu'ils y étaient tourmentés, dans leurs corps, par les flammes. C'était la peine du *sens*.

Saint-Thomas concluait à la privation de la vue de Dieu, sans souffrance à raison de cette privation.

Les Conciles en question, qui connaissaient les doctrines de ces deux grands docteurs, ont défini le sort des enfants en décrétant qu'ils sont condamnés à *aller en enfer* et qu'ils *y sont punis*.

Voilà donc ce qui devait guider M. l'abbé Scott dans cette discussion.

C'est en vain que M. l'abbé Scott cherche à atténuer l'importance de cette définition en essayant à faire croire que son acceptation serait la condamnation de la doctrine de Saint-Thomas, comme hérétique.

Pour que la doctrine de ce saint fût hérétique, il faudrait qu'elle fût contraire à celle du Concile de Florence.

En quoi l'est-elle ?

Saint-Thomas et les écoles qui enseignent sa doctrine ont-ils jamais nié que les âmes des enfants morts sans baptême descendent en enfer ? Saint-Thomas et ceux qui l'approuvent ont-ils nié que ces enfants y sont punis ?

Ont-ils jamais prétendu que le limbe dont ils parlent n'est pas un endroit quelconque de l'enfer ?

Quand Saint-Thomas dit que les enfants morts sans baptême ne souffrent pas de la privation de la vue de Dieu, a-t-il dit ou voulu dire qu'ils ne souffrent aucune autre peine ?

Pourquoi chercher à découvrir des hérésies quand deux doctrines sont conciliables ?

M. l'abbé Scott dit que Bellarmin n'a jamais qualifié d'hérétique la doctrine de Saint-Thomas. Ai-je dit le contraire, quoique M. l'abbé Scott l'insinue par cette remarque ? Habitude d'accuser.

M. l'abbé Scott dit : "Voici, par exemple, quelque chose que ni Bossuet, ni Petau, vivant au dix-septième siècle, n'ont pu connaître." En 1786 un synode trop célèbre réuni à Pistoie, osa traiter de "fable pélagienne la doctrine des théologiens qui enseignent qu'il y a un lieu appelé *Limbe* où les enfants morts sans baptême sont exempts de la peine du feu." Prop. 26 syn. Pist. le pape Pie VI, illustre victime de Napoléon I^{er}, déclara cette proposition du synode "fausse, téméraire, injurieuse pour les écoles catholiques."

Qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve-t-il que les enfants morts sans baptême ne vont pas en enfer, comme l'enseigne les Conciles de Lyon et de Florence ?

La citation de M. l'abbé Scott pourrait, peut-être, être construite dans ce sens. Mais il y manque quelque chose qu'il ne permettra d'ajouter pour l'intelligence du lecteur et pour compléter le texte de Hurter d'où elle est tirée.

Hurter dit : *Doctrina que velut fabulam palagianam eripuit locum illum inferorum (quem limbi peccatorum nomine fideles passim designant), in quo anime deceduntium, etc.*, c'est à dire que Pie VI blâme ceux qui traitent de *fable pélagienne* la doctrine des théologiens qui enseignent qu'il y a un lieu dans les enfers — désigné par les fidèles sous le nom de *limbe* — *in quo* — dans le quel, etc., le reste de la citation est exactement rapporté.

Les écoles catholiques n'enseignent pas qu'il y a un lieu distinct en dehors de l'enfer et du ciel où vont les enfants morts sans baptême. Elles enseignent, au contraire, conformément aux conciles déjà cités, que les enfants vont en enfer.

L'injure consistait à leur faire dire que les limbes étaient dans un lieu différent de l'enfer.

Tout ceci ne contredit point les Conciles de Lyon et de Florence, qui, sans définir la nature et l'étendue des peines qu'endurent les enfants morts sans baptême définissent claire-

ment leur sort qui est de *descendre en enfer pour y être punis*. "Ils souffrent la peine du *dam*. Ils sont *damnés*. C'est l'opinion de tous les catholiques." Hurter, *Theol. Dogm. Comb.*, Vol. 3, p. 497. No. 729. Si d'après Hurter, que M. l'abbé Scott estime tout particulièrement — quoiqu'il semble ignorer ses antécédents — selon tous les catholiques ils souffrent la peine du *dam*, ils sont *damnés* l'opinion de Saint-Thomas, qui dit qu'ils ne souffrent pas de la privation de la vision béatifique, n'est donc partagée par personne. Avec la permission de M. l'abbé Scott, je me permettrai de penser que les théologiens sont compris dans les mots *tous les catholiques*, dont se sert Hurter.

Du consentement de tous — les théologiens compris — les voilà *damnés* ; sous la *naissance du démon*, d'après la doctrine de l'Église au dire de HURTER, No. 731, p. 499, Vol. 3.

Encore une fois, leur sort n'est-il pas assez défini ?

M. l'abbé a fait un grand nombre de citations, mais il faut regarder à l'application qu'elles ont au cas actuel avant de décider de leur poids et de leur valeur.

M. l'abbé Scott, fier de lui-même, — je voulais dire fier de rien — dit : "Il n'est donc pas de foi que les enfants morts sans baptême vont dans le véritable enfer !"

Que ce mot est joliment trouvé !

Pourquoi distinguer quand les Conciles ne distinguent pas ? Y a-t-il deux enfers ? Un enfer véritable et un enfer non véritable ?

M. l'abbé Scott ajoute : "Ce qui est dogme de foi le voici : "Ces enfants ne vont pas au ciel, n'ont pas la vie éternelle."

M. l'abbé Scott change la définition des Conciles.

Ce qui est de dogme de foi, d'après les Conciles de Lyon et de Florence, c'est que les âmes de ces enfants sont condamnées à descendre incontinent dans l'enfer — *mor: in infernum descendere* — pour y être cependant punies de peines inégales — *parvis tamen disparibus puniendas* — c'est le texte de ces Conciles rapporté par HURTER, No. 728, p. 497, Vol. 3.

M. l'abbé Scott parle d'enfer véritable et dit qu'ils ne vont pas au ciel et qu'ils n'ont pas la vie éternelle.

Vont-ils dans l'enfer véritable ?

Écoutez bien.

"Saint Paul dit, comme Saint Pierre, que le baptême nous sauve. De quoi nous sauve-t-il, sinon de l'enfer et du supplice éternel ? Donc, quiconque n'a pas reçu ce sacrement ne sera pas sauvé."

Dict. de Théologie, par l'abbé Bergier.

Vo Baptême, No. 3, p. 264, Vol. I.

"Jésus-Christ parlant du jugement dernier ne fait mention que de deux places, savoir, de la *droite*, où sont les justes envoyés à la vie éternelle, et de la *gauche*, où sont les méchants condamnés au feu éternel. *Matt.*, c. 25., v. 33. Les enfants morts sans baptême ne peuvent être placés à la *droite* ; donc ils seront à la *gauche*, et subiront le sort des réprouvés : *point de milieu*."

M. l'abbé Bergier est un théologien moderne, et son ouvrage est enrichi de notes extraites des plus célèbres apologistes de la religion par G. usset alors archevêque de Reims.

Un Concile de Carthage dont parle HURTER, Vol. 3, p. 499, No. 731. et que M. l'abbé Scott a oublié de citer, après avoir lancé l'anathème contre ceux qui prétendent qu'il y a plusieurs demeures dans la maison de Dieu et qu'il y en aura une où les enfants morts sans baptême vivront heureusement, ajoute :

"Car lorsque le Seigneur dit : Si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu, quel est le catholique qui puisse douter que celui qui n'a pas mérité d'être le cohéritier du Christ ne soit le complice du démon ? Car celui qui ne sera pas mis à la *droite* sera sans aucun doute à la *gauche*."

"Les Conciles d'Afrique, les papes Innocent I^{er}, Zozime, Célestin I^{er}, Sixte III, Saint-Léon et Gélase, qui ont condamné les pélagiens, le Concile général d'Éphèse, qui a confirmé

cette condamnation, sont censés avoir approuvé la doctrine de Saint Augustin ; or, ce saint docteur a toujours enseigné que les enfants morts sans baptême sont damnés.

“Ça été aussi le sentiment de tous les pères latins des siècles suivants et des théologiens, jusqu'à la naissance des scolastiques. Dans le second Concile de Lyon, qui est le quatorzième général, tenu l'an 1274, il est expressément décidé que les âmes de ceux qui meurent avec le seul péché originel descendent incontinent en enfer pour y subir néanmoins des peines différentes ou inégales. Cette même décision est répétée mot pour mot dans le Concile de Florence, tenu l'an 1439 : canon 4. *C'est une condamnation formelle du sentiment des scolastiques.*”

Ibid. Nos. 5-6 vo. Baptême.

M. l'abbé Scott cite enfin Léon XIII qui recommande l'étude de St. Thomas.

Cela prouve-t-il que les Conciles de Lyon et de Florence n'ont pas défini le sort des enfants morts sans baptême ?

En supposant que St. Thomas -- avant la décision de ces conciles -- eût enseigné une doctrine que ceux-ci auraient rejetée, serait-ce une raison pour priver les écoles des lumières d'un si profond génie et interdire l'étude de ses œuvres ?

Rejette-t-on les ouvrages des autres Pères de l'Église où se trouvent des erreurs de doctrine ?

N'étudie-t-on plus Origène dans les écoles de Théologie ?

Rendre hommage au génie d'un penseur, permettre l'étude de ses œuvres, est-ce approuver les erreurs qu'il a pu commettre ?

Voyons donc ce que St. Jérôme disait d'Origène :

“Après les Apôtres, dit-il, je regarde Origène comme le plus grand maître des Églises ; l'ignorance seule pourrait nier cette vérité. Je me chargerais volontiers des calomnies qui ont été dirigées contre son nom, pourvu qu'à ce prix je pusse avoir sa science profonde des Écritures.”

Est-ce à dire que Saint Jérôme prétendait, avec Origène, qu'il n'y a pas d'Enfer éternel ; que les âmes ont été créées de toute éternité libres et pures, et ne sont déchuës que par leur faute ?

Croyez-vous que St. Jérôme n'aurait pas recommandé à toutes les écoles la lecture et l'étude des œuvres d'Origène ?

Quand Benoit XIV appelle Suarez -- *doctor eximius* -- croit-on que, par là, il approuve la doctrine de Suarez sur le parjure justifié par les restrictions mentales, sur le probabilisme, sur l'amour de Dieu et une foule d'autres sujets ?

Connait-on une école de droit où l'on ne recommande l'étude de Pothier ?

Est-ce à dire que Pothier n'a jamais péché contre la doctrine en matière de droit ?

Léon XIII a dû vouloir laisser à la science des professeurs de théologie le soin d'indiquer les erreurs de ces grands docteurs, quand leurs doctrines ne s'accordent pas avec celles des conciles qui sont l'Église même.

Mais je reviens au parjure justifié par les restrictions mentales -- je veux dire à Suarez.

M. l'abbé Scott a semblé douté de la vérité de mon assertion, et m'a parlé de Pascal comme d'une source peu sûre, croyant que c'était Louis de Montalte que j'avais pris pour guide en cette matière.

Une fois de plus M. l'abbé Scott m'accuse injustement.

Comme je parlais d'une doctrine bien connue, je n'en ai pas cité le texte, mais je vais réparer l'omission, c'est au chapitre du serment, cela va sans dire :

“Je dis donc, premièrement, qu'il n'y a point intrinsèquement de mal à user d'équivoque, même en faisant serment ; d'où il suit qu'il n'y a point de parjure.”

(De la vertu et de l'état de la religion, tome II, livre 3 du précepte du serment, page 473.)

Je disais que c'était une justification du parjure ; j'ajoute que c'est une invitation scandaleuse au parjure.

Et M. l'abbé Scott se fâche, et dit que ça sent les petites lettres de Pascal !

Les petites lettres de Pascal et les grandes lettres de M. l'abbé Scott !... un tout petit Pascal. Un grand abbé Scott !

Entre Pascal qui défendait la morale si abominablement outragée, et le *doctor eximius* qui la traînait dans la boue du parjure, M. l'abbé Scott ne pouvait pas hésiter à faire un choix.

C'est Suarez qu'il a choisi. A lui les éloges. A Pascal l'injure.

Exaltons aussi M. Scott, quoique d'aucuns pensent qu'il est bien assez exalté.

Le probabilisme a porté M. l'abbé Scott au comble de la fureur.

Ah ! Charlatan ! charlatan ! s'écrie-t-il.

“Vous n'ouvrirez pas un auteur de théologie sans y rencontrer ce système de probabilisme.”

Il consiste en ceci dit-il : “Lorsqu'il ne s'agit pas d'une fin absolument nécessaire, mais seulement de ce qui est permis (licite ou illicite), vous pouvez, de deux opinions à peu près également probables, suivre celle qui favorise votre liberté.”

On peut dire que c'est l'expression du bon sens.”

Il est bon d'apprendre qu'à Rome on *condamne* le bon sens.

“Ainsi je suppose un jour où vous doutez que ce soit jeûne. Il y a des raisons à peu près égales pour et contre, et pas moyen d'éclaircir votre doute : Vous êtes libre de ne pas jeûner, dit M. l'abbé Scott.”

Ici ce n'est pas le bout d'oreille qui paraît. Ce sont deux longues oreilles dont l'ombre se répandant sur les *in-folio* -- au milieu desquels M. l'abbé Scott passe sa vie -- en obscurcit le texte et en rend le sens insaisissable à sa raison qui périclité et s'y perd.

M. l'abbé Scott m'appelle charlatan, quand je dis la vérité.

Si je savais injurier, de quel nom ne le nommerais-je pas ?

Suivant M. l'abbé Scott, le probabilisme consiste à déterminer les jours où vous doutez que ce soit jeûne !

En vérité, on ne peut être plus plaisant.

Mais voyons un peu si le *Doctor eximius* et les Jésuites l'entendent comme M. l'abbé Scott.

Écoutez d'abord Suarez, au dire du P. Paul Layman, Théol. morale, Traité 1, ch. V, parag. 2.

“De deux opinions probables contradictoires, touchant une action humaine, savoir si elle est permise ou non, chacun peut, dans la pratique ou dans l'action, suivre celle qui lui plaira davantage, quoiqu'en la suivant il la regarde spécialement comme moins probable. C'est, ajoute le Père, le sentiment de Suarez,” etc., etc.

C'est un joli commencement.

Voyons encore :

“On demande, dit le P. Azor, s'il est permis à la république, pour son salut, de livrer un innocent entre les mains de son ennemi, qu'elle sait devoir le mettre à mort.

“Il me paraît plus probable que cela sera permis, savoir de livrer au tyran un citoyen innocent, non pas à la vérité pour qu'il le mette à mort, car cela n'est pas permis, mais afin que la république se mette en sûreté, quoiqu'elle sache que le tyran doit le massacrer.”

Voilà donc le meurtre encouragé par l'inoffensif système du probabilisme, l'expression du bon sens, suivant M. l'abbé Scott, et justifié par une habile direction de l'intention.

“Selon divers besoins il est une science
D'étendre les liens de notre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.”

—Tartuffe.

Nous poursuivons :

Le Père Ferd. de Castro Palao, professeur de la Compagnie de Jésus, dans un livre imprimé à Lyon, en 1631, dit ceci :

“ Vous n'êtes pas obligé, dans les choses nécessaires au salut, de suivre la voie la plus sûre et la plus probable. C'est assez que vous en suiviez une qui soit sûre et probable. L'explique, ajoute-t-il, la chose par un exemple : Il est probable, pour moi, que le manteau que je possède est à moi ; je juge, cependant, qu'il est plus probable qu'il vous appartient ; je ne suis pas obligé de vous le rendre, mais je puis en sûreté le garder.”

Je dois à la mémoire de ce bon Père de dire qu'il était le consultant de l'Inquisition !

Trouvez-vous, lecteurs, que cette doctrine ressemble à celle qui consiste à savoir si c'est *jaune ou non*, comme le dit M. l'abbé Scott ?

Croyez-vous que St. Alphonse de Liguori ait jamais enseigné une telle monstruosité ?

Mais je cite encore pour mieux faire voir que dans son zèle à défendre Suarez — le *doctor eximius* — M. l'abbé Scott a calomnié un Saint :

“ Il est constant que c'est une opinion probable qu'il n'y a point de péché mortel à calomnier faussement pour conserver son honneur.” — Caramuel No. 1151.

Le bel honneur que l'on conserve ainsi !

“ Nous pouvons, sans péché, suivre une opinion probable, en laissant la plus probable et la plus sûre.” — Escobar Théol. morale, tome 1, livre 2, sect. 1.

“ Vous me demanderez si vous êtes obligé à restitution dans le cas où quelqu'un étant disposé à faire un vol, vous l'auriez encouragé par vos conseils ou vos exhortations à commettre ce crime avec plus de promptitude et de facilité. Je réponds négativement avec probabilité. Rev. Père Trachala, *Luticium Conscientie*, pp. 153—154.

“ Remarquez qu'il est très probable que celui qui vole à différentes fois n'est pas obligé sous peine de péché mortel à restituer toute la quantité volée mais seulement celle qui forme une somme considérable.” — Rév. Père Th. Tambourin, Théol. moral Décalogue, Ch. 3.

Que ce probabilisme ressemble peu à celui dont M. l'abbé Scott nous a donné la définition en même temps qu'un exemple !

Les Jésuites ont du bon — dit M. l'abbé Scott. Les voleurs, les parjurs, les calomnieurs et les meurtriers pourraient leur rendre un semblable témoignage.

Croyez-vous, lecteurs, avec M. l'abbé Scott, que St. Alphonse de Liguori ait enseigné une doctrine si contraire à toutes les règles de la morale, de la conscience et de la justice ? Une doctrine qui non-seulement justifie mais enseigne, encourage le parjure, le vol, le meurtre et la calomnie ?

Trouvez-vous, avec M. l'abbé Scott, que le probabilisme dont je viens de vous parler soit l'expression du bon sens ?

Croyez-vous que l'Église l'approuve ?

Si elle l'approuve dans St. Alphonse de Liguori, pourquoi l'aurait-elle condamné dans le père Caramuel ?

M. l'abbé Scott sait fort bien que le probabilisme de Suarez et celui de St. Alphonse de Liguori ne sont pas les mêmes, et quand il dit le contraire il se trompe ou il calomnie sciemment St. Alphonse.

Mais est-ce un crime si grand que de calomnier ? Le probabilisme de Suarez dit non. Mais les papes, les conciles, l'Église disent oui, et Saint Jean met les calomnieurs au nombre de ceux qui n'entreront pas dans le royaume des cieux.

Et M. l'abbé Scott approuve la probabilisme de Suarez, et veut faire croire que St. Alphonse de Liguori et l'Église l'approuvent avec lui.

Et il ose s'attaquer à Pascal à qui l'infâme doctrine dont il s'agit inspirait :

“ Ces haines vigoureuses,
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.”
— *Misanthrope*.

En vérité, on ne peut pousser plus loin l'audace.

Et moi que le probabilisme de Suarez et sa doctrine au sujet du parjure révoient — comme ils doivent révolter tout honnête homme — je suis un charlatan, un imposteur, aux yeux de M. l'abbé Scott ! Eh bien ! non, je ne suis ni un charlatan, ni un imposteur.

Les charlatans sont ceux qui, sous le prétexte faux d'enseigner la vérité, enseignent l'erreur.

Les charlatans sont ceux qui font de la livrée du Christ un habit d'Arlequin sous lequel ils s'amusent à des plaisanteries grotesques et ridicules.

Les imposteurs sont ceux qui osent porter leurs lèvres souillées par le mensonge, au calice où ils boivent chaque matin le sang de Celui qui a dit : “ Je suis la Vérité.”

Mais il me semble entendre une voix dire, pour plaire à M. l'abbé Scott qui aime à citer Virgile en matière de théologie :

“ *Claudite jam, pueri, rivos : sat prata biberunt.*”

“ Fermez vos ruisseaux, enfants, les prairies ont assez bu.”

Et une autre me crier :

“ Laisse-là Saint Thomas s'accorder avec Scot.”

BOILEAU.

Aussi vais-je conclure.

Si l'on doit juger de la gravité du péché par l'étendue de la peine qui y est attachée, on peut dire que le péché originel doit être ou ne peut plus léger, puisque d'après St. Thomas, interprété à la façon de M. l'abbé Scott, ceux qui meurent sans en avoir été lavés ne souffrent même pas de la privation de la vue de Dieu.

C'est faire reposer sur de bien faibles assises le dogme fondamental du christianisme.

M. l'abbé Scott veut bien du péché originel, mais juste ce qu'il en faut pour sauver le dogme d'où déconlent tous les mystères les plus importants de l'Église catholique.

En effet :

Sans péché originel pas de Rédemption.

Sans Rédemption pas d'Incarnation.

Sans Incarnation pas de Christ.

Sans Jésus-Christ pas de Vierge Marie Immaculée.

Sans Jésus-Christ pas de Trinité.

Dieu seul !

S'agit-il de forcer un paroissien à payer sa taxe, les tourments de l'enfer sont réservés aux enfants qui meurent sans baptême. Un curé refuse-t-il le baptême, le péché originel est un rien du tout qui fait présumer un sort au sujet duquel les écoles sont libres et qu'aucun dogme n'a défini !...

“ Ah ! charlatan, charlatan ! ” dirai-je à mon tour.

M. l'abbé Scott dit qu'il a pris la plume pour défendre la justice, la vérité et l'Église.

Il a défendu la justice en m'accusant injustement.

Il a défendu la vérité en recourant à la calomnie.

Il a défendu l'Église en amoindri-sant ses dogmes fondamentaux et en cherchant à subordonner les décrets de ses Conciles aux spéculations et aux opinions particulières de théologiens dont il dénature la pensée.

O l'habile défenseur !

En terminant, je n'oublie pas que M. l'abbé Scott n'a demandé d'avance pardon des injures qu'il entendait me dire.

Je lui pardonne donc, afin que, quand j'aurai fini d'écrire ces lignes, me recueillant devant le Dieu de miséricorde, je puisse lui dire dans toute la sincérité de mon cœur : Pardonnez-moi comme je pardonne à ceux qui m'ont offensé.

ARTHUR GLOBENSKY.

Le conseil d'administration du Club *Canadien* a décidé de suspendre son abonnement au CANADA-REVUE.

Où diable la vertu va-t-elle se nicher ?

Son valet de pied fit diversion à cette douleur amère en lui promettant la visite de M. Bernier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de la Société de chirurgie et de l'Académie de médecine, professeur de clinique, etc., etc. Le domestique avait couru au plus près, rue du Bac, et il n'était pas mal tombé : M. Bernier, s'il ne va point de pair avec les Velpeau, les Manec et les Huguier, occupe immédiatement au-dessous d'eux un rang très-honorable.

— Qu'il vienne ! s'écria M. L'Ambert. Pourquoi n'est-il pas encore ici ? Croit-il donc que je sois fait pour attendre ?

Il se reprit à pleurer de plus belle. Pleurer devant ses gens ! Se peut-il qu'un simple coup de sabre moifié à tel point les méteurs d'un homme ? Assurément, il fallait que l'arme du bon Ayvaz, en tranchant le canal nasal, eût ébranlé le sac lacrymal et les tubercules eux-mêmes.

Le notaire sécha ses yeux pour regarder un fort volume in-12, qu'on apportait en grande hâte de la part de M. Steimbourg. C'était la *Chirurgie opératoire* de Ringuet, manuel excellent et enrichi d'environ trois cents gravures. M. Steimbourg avait acheté le livre en allant à la Bourse, et il l'envoyait à son client, pour le rassurer sans doute. Mais l'effet de cette lecture fut tout autre qu'on ne l'espérait. Quand le notaire eut feuilleté deux cents pages, quand il eut vu défiler sous ses yeux la série lamentable des ligatures, des amputations, des résections et des cautérisations, il laissa tomber le livre et se jeta dans un fauteuil en fermant les yeux. Il fermait les yeux et pourtant il voyait des peaux incisées, des muscles écartés par des érignes, des membres disséqués à grand coups de couteau, des os sciés par les mains d'opérateurs invisibles. La figure des patients lui apparaissait, telle qu'on la voit dans les dessins d'anatomie, calme, stoïque, indifférente à la douleur, et il se demandait si une telle dose de courage avait jamais pu entrer dans des âmes humaines. Il revoyait surtout le petit chirurgien de la page 89, tout de noir habillé, avec un collet de velours à son habit. Cet être fantastique à la tête ronde, un peu forte, le front dégarni : sa physionomie est sérieuse ; il scie attentivement les deux os d'une jambe vivante.

— Monstre ! s'écria M. L'Ambert.

Au même instant, il vit entrer le monstre en personne et l'on annonça M. Bernier.

Le notaire s'enfuit à reculons jusque dans l'angle le plus obscur de sa chambre, ouvrant des yeux hagards et tendant les mains en avant comme pour écarter un ennemi. Ses dents claquaient ; il murmurait d'une voix étouffée, comme dans les romans de M. Xavier de Montépin, le mot :

— Lui ! lui ! lui !

— Monsieur, dit le docteur, je regrette de vous avoir fait attendre, et je vous supplie de vous calmer. Je sais l'accident qui vous est arrivé, et je ne crois pas que le mal soit sans remède. Mais nous ne ferons rien de bon si vous avez peur de moi.

Peur est un mot qui sonne désagréablement aux oreilles françaises. M. L'Ambert frappa du pied, marcha droit au docteur et lui dit avec un petit air trop nerveux pour être naturel :

— Parbleu ! docteur, vous me la baillez belle. Est-ce que j'ai l'air d'un homme qui a peur ? Si j'étais un poltron, je ne me serais pas fait décompléter ce matin d'une si étrange manière. Mais, en vous attendant, je feuilletais un livre de chirurgie. Je viens tout justement d'y voir une figure qui vous ressemble, et vous m'êtes un peu apparu comme un revenant. Ajoutez à cette surprise les émotions de la matinée, peut-être même un léger mouvement de fièvre, et vous excuserez ce qu'il y a d'étrange dans mon accueil.

— A la bonne heure ! dit M. Bernier en ramassant le livre. Ah ! vous lisiez Ringuet ! C'est un de mes amis,

Je me rappelle, en effet, qu'il m'a fait gravé tout vif, d'après un croquis de Lévillé. Mais asseyez-vous, je vous en prie.

Le notaire se remit un peu et raconta les événements de la journée, sans oublier l'épisode du chat qui lui avait, pour ainsi dire, fait perdre le nez une seconde fois.

— C'est un malheur, dit le chirurgien ; mais on peut le réparer en un mois. Puisque vous avez le petit livre de Ringuet, vous n'êtes pas sans quelque notion de la chirurgie ?

M. L'Ambert avoua qu'il n'était point allé jusqu'à ce chapitre-là.

— Eh bien, reprit M. Bernier, je vais vous le résumer en quatre mots. La rhinoplastie est l'art de refaire un nez aux imprudents qui l'ont perdu.

— Il est donc vrai, docteur !... le miracle est possible !... La chirurgie a trouvé une méthode pour... ?

— Elle en a trouvée trois. Mais j'écarte la méthode française, qui n'est point applicable au cas présent. Si la perte de substance était moins considérable, je pourrais décoller les bords de la plaie, les aviver, les mettre en contact et les réunir par première intention. Il n'y faut pas songer.

— Et j'en suis bien aise, reprit le blessé. Vous ne sauriez croire, docteur, à quel point ces mots de plaie décollée, avivée, me donnaient sur les nerfs. Passons à des moyens plus doux, je vous en prie !

— Les chirurgiens procèdent rarement par la douceur. Mais, enfin, vous avez le choix entre la méthode indienne et la méthode italienne. La première consiste à découper dans la peau de votre front une sorte de triangle, la pointe en bas, la base en haut. C'est l'étoffe du nouveau nez. On décolle ce lambeau dans toute son étendue, sauf le pédicule inférieur qui doit rester adhérent. On le tord sur lui-même de façon à laisser l'épiderme en dehors, et on le coud par ses bords aux limites correspondantes de la plaie. En autres termes, je puis vous refaire un nez assez présentable aux dépens de votre front. Le succès de l'opération est presque sûr ; mais le front gardera toujours une large cicatrice.

— Je ne veux point de cicatrice, docteur. Je n'en veux à aucun prix. J'ajoute même (passez-moi cette fable) que je ne voudrais point d'opération. J'en ai déjà subi une aujourd'hui, par les mains de ce maudit Turc ; je n'en souhaite pas d'autre. Au simple souvenir de cette sensation, mon sang se glace. J'ai pourtant du courage autant qu'un homme du monde ; mais j'ai des nerfs aussi. Je ne crains pas la mort ; j'ai horreur de la souffrance. Tuez-moi si vous voulez ; mais, pour Dieu ! ne m'entaillez plus !

— Monsieur, reprit le docteur avec un peu d'ironie, si vous avez un tel parti pris contre les opérations, il fallait appeler non pas un chirurgien, mais un homœopathe.

— Ne vous moquez pas de moi. Je n'ai pas su me maîtriser à l'idée de cette opération indienne. Les Indiens sont des sauvages ; leur chirurgie est digne d'eux. Ne m'avez-vous point parlé d'une méthode italienne ? Je n'aime pas les Italiens, en politique. C'est un peuple ingrat, qui a tenu la conduite la plus noire envers ses maîtres légitimes ; mais, en matière de science, je n'ai pas trop mauvaise idée de ces coquins-là.

— Soit. Optez donc pour la méthode italienne. Elle réussit quelquefois ; mais elle exige une patience et une immobilité dont vous ne serez peut-être point capable.

— S'il ne faut que de la patience et de l'immobilité, je vous réponds de moi.

— Êtes-vous homme à rester trente jours dans une position extrêmement gênante ?

— Oui.

— Le nez cousu au bras gauche ?

— Oui.

— Eh bien, je vous taillera sur le bras un lambeau trian-

gulaire de quinze à seize centimètres de longueur sur dix ou onze de largeur ; je...

— Vous me taillerez cela, à moi ?

— Sans doute.

— Mais c'est terrible, docteur ! m'écorcher vil ! tailler des lanières dans la peau d'un homme vivant ! c'est barbare, c'est moyen âge, c'est digne de Shylock, le juif de Venise !

— La plaie du bras n'est rien. Le difficile est de rester cousu à vous-même pendant une trentaine de jours.

— Et moi, je ne redoute absolument que le coup de scalpel. Lorsqu'on a senti le froid du fer entrant dans la chair vivante, on en a pour le reste de ses jours, mon cher docteur ; on n'y revient plus.

— Cela étant, monsieur, je n'ai rien à faire ici, et vous resterez sans nez toute la vie.

Cette espèce de condamnation plongea le pauvre notaire dans une consternation profonde. Il arrachait ses beaux cheveux blonds et se démenait comme un fou par la chambre.

— Mutilé ! disait-il en pleurant ; mutilé pour toujours ! Et rien ne peut remédier à mon sort ! S'il y avait quelque drogue, quelque topique mystérieux dont la vertu rendit le nez à ceux qui l'on perdu, je l'achèterais au poids de l'or ! Je l'enverrais chercher jusqu'au bout du monde ! Oui j'arriverais un vaisseau, s'il le fallait absolument. Mais rien ! A quoi me sert-il d'être riche ? à quoi vous sert-il d'être un praticien illustre, puisque toute votre habileté et tous mes sacrifices aboutissent à ce stupide néant ? Richesse, science, vains mots !

M. Bernier lui répondit de temps à autre, avec un calme imperturbable :

— Laissez-moi vous tailler un lambeau sur le bras, et je vous ferai le nez.

Un instant M. L'Ambert parut décidé. Il mit habit bas et releva la manche de sa chemise. Mais, quand il vit la trousse ouverte, quand l'acier poli de trente instruments de supplice étincela sous ses yeux, il pâlit, faiblit et tomba comme pâmé sur une chaise. Quelques gouttes d'eau vinaigrée lui rendirent le sentiment, mais non la résolution.

— Il n'y faut plus penser, dit-il en se rajustant. Notre génération a toutes les espèces de courage, mais elle est faible devant la douleur. C'est la faute de nos parents qui nous ont élevés dans le coton.

Quelques minutes plus tard, ce jeune homme imbu des principes les plus religieux, se prit à blasphémer la Providence.

— En vérité, s'écria-t-il, le monde est une belle pétaudière, et j'en fais compliment au Créateur ! J'ai deux cent mille francs de rente, et je resterai aussi camus qu'une tête de mort, tandis que mon portier, qui n'a pas dix écus devant lui, aura le nez de l'Apollon du Belvédère ! La Sagesse, qui a prévu tant de choses, n'a pas prévu que j'aurais le nez coupé par un Turc pour avoir sauvé mademoiselle Victorine Tompain ! Il y a en France trois millions de gueux dont toute la personne ne vaut pas dix sous, et je ne peux pas acheter à prix d'or le nez d'un de ces misérables !... Mais, au fait, pourquoi pas ?

Sa figure s'illumina d'un rayon d'espérance, et il poursuivit d'un ton plus doux :

— Mon vieil oncle de Poitiers, dans sa dernière maladie, s'est fait injecter cent grammes de sang breton dans la veine médiane céphalique ! un fidèle serviteur avait fait les frais de l'expérience. Ma belle tante de Gironnagny, du temps qu'elle était encore belle, fit arracher une incisive à sa plus jolie chambrière pour remplacer une dent qu'elle venait de perdre. Cette bouture prit fort bien, et ne coûta pas plus de trois louis. Docteur, vous m'avez dit que, sans la scélératesse de ce maudit chat, vous auriez pu recoudre mon nez tout chaud à la figure. Me l'avez-vous dit, oui ou non ?

— Sans doute, et je le dis encore.

— Eh bien, si j'achetais le nez de quelque pauvre diable, vous pourriez tout aussi bien le greffer au milieu de mon visage ?

— Je le pourrais...

— Bravo !

— Mais je ne le ferai point, et aucun de mes confrères ne le fera non plus que moi.

— Et pourquoi donc, s'il vous plaît ?

— Parce que mutiler un homme sain est un crime, le patient fût-il assez stupide ou assez affamé pour y consentir.

— En vérité, docteur, vous confondez toutes mes notions du juste et de l'injuste. Je me suis fait remplacer moyennant une centaine de louis par une espèce d'Alsacien, sous poil alezan brûlé. Mon homme (il était bien à moi) a eu la tête emportée par un boulet le 30 avril 1849. Comme le boulet en question m'était incontestablement destiné par le sort, je puis dire que l'Alsacien m'a vendu sa tête et toute sa personne pour cent louis, peut-être cent quarante. L'État a non-seulement toléré, mais approuvé cette combinaison ; vous n'y trouvez rien à redire ; peut-être avez-vous acheté vous-même, au même prix, un homme entier, qui se sera fait tuer pour vous. Et quand j'offre de donner le double au premier coquin venu, pour un simple bout de nez, vous criez au scandale !

Le docteur s'arrêta un instant à chercher une réponse logique. Mais, n'ayant point trouvé ce qu'il voulait, il dit à maître L'Ambert :

— Si ma conscience ne me permet pas de défigurer un homme à votre profit, il me semble que je pourrais, sans crime, prélever sur le bras d'un malheureux les quelques centimètres carrés de peau qui vous manquent.

— Eh ! cher docteur, prenez-les où bon vous semblera, pourvu que vous répariez cet accident stupide ! Trouvons bien vite un homme de bonne volonté, et vive la méthode italienne !

— Je vous préviens encore une fois que vous serez tout un mois à la gêne.

— Eh ! que m'importe la gêne ! Je serai, dans un mois, au foyer de l'Opéra !

— Soit. Avez-vous un homme en vue ? Ce concierge dont vous parliez tout à l'heure ?...

— Très bien ! on l'achèterait avec sa femme et ses enfants pour cent écus. Lorsque Barbereau, mon ancien, s'est retiré je ne sais où pour vivre de ses rentes, un client m'a recommandé celui-là, qui mourait littéralement de faim.

M. L'Ambert sonna un valet de chambre et ordonna qu'on fit monter Singuet, le nouveau concierge.

L'homme accourut ; il poussa un cri d'effroi en voyant la figure de son maître.

C'était un vrai type du pauvre diable parisien, le plus pauvre de tous les diables : un petit homme de trente-cinq ans, à qui vous en auriez donné soixante, tant il était sec, jaune et rabougri.

M. Bernier l'examina sur toutes les coutures et le renvoya bientôt à sa loge.

— La peau de cet homme-là n'est bonne à rien, dit le docteur. Rappelez-vous que les jardiniers prennent leurs greffes sur les arbres les plus sains et les plus vigoureux. Choisissez-moi un gaillard solide parmi les gens de votre maison ; il y en a.

— Oui ; mais vous en parlez bien à votre aise. Les gens de ma maison sont tous des messieurs. Ils ont des capitaux, des valeurs en portefeuille ; ils spéculent sur la hausse et la baisse, comme tous les domestiques de bonne maison. Je n'en connais pas un qui voudrait acheter, au prix de son sang, un métal qui se gagne si couramment à la Bourse.

— Mais peut-être en trouveriez-vous un qui, par dévouement...

— Du dévouement chez ces gens là ? Vous vous moquez, docteur ! Nos pères avaient des serviteurs dévoués ; nous n'avons plus que de méchants valets ; et, dans le fond, nous y gagnons peut-être. Nos pères, étant aimés de leurs gens, se croyaient obligés de les payer d'un tendre retour. Ils supportaient leurs défauts, les soignaient dans leurs maladies, les nourrissaient dans leur vieillesse ; c'était le diable. Moi, je paye mes gens pour faire leur service, et, quand le service ne se fait pas bien, je n'ai pas besoin d'examiner si c'est mauvais vouloir, vieille ou maladie, je les chasse.

— Alors, nous ne trouverons pas chez vous l'homme qu'il nous faut. Avez-vous quelqu'un en vue ?

— Moi ? Personne. Mais tout est bon ; le premier venu, le commissionnaire du coin, le porteur d'eau que j'entends crier dans la rue !

Il tira ses lunettes de sa poche, écarta légèrement le rideau, jorgna dans la rue de Beaume, et dit au docteur :

— Voici un garçon qui n'a pas mauvaise mine. Ayez donc la bonté de lui faire un signe, car je n'ose pas montrer ma figure aux passants.

M. Bernier ouvrit la fenêtre au moment où la victime désignée criait à pleins poumons :

— Eau !... eau !... eau !...

— Mon garçon, lui dit le docteur, laissez là votre tonneau et montez ici par la rue de Verneuil ! Il y a de l'argent à gagner.

IV

CHÉBACHTIEN ROMAGNÉ.

Il s'appelait Romagné, du nom de son père. Son parrain et sa marraine l'avaient baptisé Sébastien ; mais, comme il était natif de Frognac-Isè-Mauriac, département de Cantal, il invoquait son patron sous le nom de "chaint Chébachtien." Tout porte à croire qu'il aurait écrit son prénom par un "Ch" ; mais heureusement il ne savait pas écrire. Cet enfant de l'Auvergne était âgé de vingt-trois ou vingt-quatre ans, et bâti comme un hercule ; grand, gros, trapu, ossu, corsu, haut en couleur ; fort comme un bœuf de labour, doux et facile à mener comme un petit agneau blanc. Imaginez la plus solide pâte d'homme, la plus grossière et la meilleure.

Il était l'aîné de dix enfants, garçons et filles, tous vivants, bien portants et grouillants sous le toit paternel. Son père avait une cabane, un bout de champ, quelques châtaigniers dans la montagne, une demi-douzaine de cauchons, bon an mal an, et deux bras pour piocher la terre. La mère filait du chanvre, les petits garçons aidaient au père, les petites avaient soin du ménage et s'élevaient les unes les autres, l'aînée servant de bonne à la cadette et ainsi de suite jusqu'au bas de l'échelle.

Le jeune Sébastien ne brilla jamais par l'intelligence, ni par la mémoire, ni par aucun don de l'esprit ; mais il avait du cœur à revendre. On lui apprit quelques chapitres du catéchisme, comme on enseigne aux merles à siffler "J'ai du bon tabac" ; mais il eut et conserva toujours les sentiments les plus chrétiens. Jamais il n'abusa de sa force contre les gens ni contre les bêtes ; il évitait les querelles et recevait bien souvent des taloches sans les rendre. Si M. le sous-préfet de Mauriac avait voulu lui faire donner une médaille d'argent, il n'aurait eu qu'à écrire à Paris ; car Sébastien sauva plusieurs personnes au péril de sa vie, et notamment deux gendarmes qui se noyaient avec leurs chevaux dans le torrent de la Saumaise. Mais on trouvait ces choses là toutes naturelles, attendu qu'il les faisait d'instinct, et l'on ne songeait pas plus à le récompenser que s'il eut été un chien de Terre-Neuve.

A l'âge de vingt ans, il satisfait à la loi et tira un bon numéro, grâce à une neuvaine qu'il avait faite en famille.

Après quoi, il résolut de s'en aller à Paris, suivant les us et coutumes de l'Auvergne, pour gagner un peu d'argent blanc et venir en aide à ses père et mère. On lui donna un costume de velours et vingt francs, qui sont encore une somme dans l'arrondissement de Mauriac, et il profita de l'occasion d'un camarade, qui savait le chemin de Paris. Il fit la route à pied, en dix jours, et arriva frais et dispos avec douze francs cinquante dans la poche et ses souliers neufs à la main.

Deux jours après, il roulait un tonneau dans le faubourg Saint-Germain en compagnie d'un autre camarade qui ne pouvait plus monter les escaliers parce qu'il s'était donné un effort. Il fut, pour prix de ses peines, logé, couché, nourri et blanchi à raison d'une chemise par mois, sans compter qu'on lui donnait trente sous par semaine pour faire le garçon. Sur ses économies, il acheta, au bout de l'année, un tonneau d'occasion et s'établit à son compte.

Il réussit au delà de toute espérance. Sa politesse naïve, sa complaisance infatigable et sa probité bien connue lui concilièrent les bonnes grâces de tout le quartier. De deux mille marches d'escalier qu'il montait et descendait tous les jours, il s'éleva graduellement à sept mille. Aussi, envoyait-il jusqu'à soixante francs par mois aux bonnes gens de Frognac. La famille bénissait son nom et le recommandait à Dieu soir et matin dans ses prières ; les petits garçons avaient des culottes neuves, et il ne s'agissait de rien moins que d'envoyer les deux derniers à l'école !

L'auteur de tous ces biens n'avait rien changé à sa manière de vivre ; il couchait à côté de son tonneau sous une remise, et renouvelait quatre fois par an la paille de son lit. Le costume de velours était plus rapiécé qu'un habit d'Arlequin. En vérité, sa toilette eût coûté bien peu de chose sans les maudits souliers, qui usaient tous les mois un kilogramme de clous. Ses dépenses de table étaient les seules sur lesquelles il ne lésinât point. Il s'octroyait sans marchander quatre livres de pain par jour. Quelquefois même il régala son estomac d'un morceau de fromage ou d'un oignon, ou d'une demi-douzaine de pommes achetées au tas sur le pont Neuf. Les dimanches et fêtes, il affrontait la soupe et le bœuf, et s'en léchait les doigts toute la semaine. Mais il était trop bon fils et trop bon frère pour s'aventurer jusqu'au verre de vin. "Le vin, l'amour et le tabac" étaient pour lui des denrées fabuleuses ; il ne les connaissait que de réputation. A plus forte raison ignorait-il les plaisirs du théâtre, si chers aux ouvriers de Paris. Mon gaillard aimait mieux se coucher gratis à sept heures que d'applaudir M. Dumaine pour dix sous.

Tel était au physique et au moral l'homme que M. Bernier héla dans la rue de Beaume pour qu'il vint prêter de sa peau à M. l'Ambert.

Les gens de la maison, avertis, l'introduisirent en hâte.

Il s'avança timidement, le chapeau à la main, levant les pieds aussi haut qu'il pouvait, et n'osant les reposer sur le tapis. L'orage du matin l'avait crotté jusqu'aux aiselles.

— Chi ch'est pour de l'eau, dit-il en saluant le docteur, je...

M. Bernier lui coupa la parole.

— Non, mon garçon, il ne s'agit pas de votre commerce.

— Alors, mouchu, ch'est donc pour auctre choge ?

— Pour une tout autre chose. Monsieur que voici a eu le nez coupé ce matin.

— Ah ! chaprichti, le pauvre homme ! et qui est-che qui lui a fait ça ?

— Un Turc ; mais il n'importe.

— Un chauvage ! On n'avait bien dit que les Turcs étaient des chauvages ; mais je ne chavais pas qu'on les

laissait venir à Paris. Attendez cheulement un peu ; je vas charcher le chargent de ville !

M. Bernier arrêta cet élan de zèle du digne Auvergnat, et lui expliqua en peu de mots le service qu'on attendait de lui. Il crut d'abord qu'on se moquait, car on peut être un excellent porteur d'eau et n'avoir aucune notion de rhinoplastie. Le docteur lui fit comprendre qu'on voulait lui acheter un mois de son temps, et environ cent cinquante centimètres carrés de sa peau.

— L'opération n'est rien, lui dit-il, et vous n'avez que fort peu à souffrir ; mais je vous préviens qu'il vous faudra énormément de patience pour rester immobile un mois durant, le bras cousu au nez de monsieur.

— De la pachienche, répondit-il, j'en ai de recthe ; ch'est pas pour rien qu'on est Oubergnat. Mais chi je pâche un mois chez vous pour rendre cherviche à ce pauvre homme, il faudra me payer mon temps che qu'il faut.

— Bien entendu. Comment voulez-vous ?

Il médita un instant, et dit :

— La main chur la conschienche, cha vaut une pièce de quatre francs par jour.

— Non, mon ami, reprit le notaire : cela vaut mille francs pour le mois, ou trente-trois francs par journée.

— Non, répliqua le docteur avec autorité, cela vaut deux mille francs.

M. L'Ambert inclina la tête et ne fit point d'objection.

Romagné demanda la permission de finir sa journée, de ramener son tonneau sous la remise et de chercher un remplaçant pour un mois.

— Du recthe, disait-il, che n'est pas la peine de commencer aujourd'hui, pour une demi-journée.

On lui prouva que la chose était urgente, et il prit ses mesures en conséquence. Un de ses amis fut mandé et promit de le suppléer durant un mois.

— Tu m'apporteras mon pain tous les choirs, dit Romagné.

On lui dit que la précaution était inutile, et qu'il serait nourri dans la maison.

— Cha dépend de che que cha coûtera.

— M. L'Ambert vous nourrira gratis.

— Gratiche ! ch'est dans mes prix. Voici ma peau. Coupez tout de chuite !

Il supporta l'opération comme un brave, sans sourciller.

— Ch'est un plaigrir, disait-il. On m'a parlé d'un Oubergnat de mon pays qui che faigeait pétrifier dans une chourche à vingt chous l'heure. J'aime mieux me faire couper par morcheaux. Ch'est moins achujettichant, et cha rapporte pluiche.

M. Bernier lui cousit le bras gauche au visage du notaire, et ces deux hommes restèrent, un mois durant, enchaînés l'un à l'autre. Les deux frères siamois qui amusèrent jadis la curiosité de l'Europe n'étaient pas plus indissolubles. Mais ils étaient frères, accoutumés à se supporter dès l'enfance, et ils avaient reçu la même éducation. Si l'un avait été porteur d'eau et l'autre notaire, peut-être auraient-ils donné le spectacle d'une amitié moins fraternelle.

Romagné ne se plaignait jamais de rien, quoique la situation lui parût tout à fait nouvelle. Il obéit en esclave, ou mieux, en chrétien, à toutes les volontés de l'homme qui avait acheté sa peau. Il se levait, s'asseyait, se couchait, se tournait à droite et à gauche, selon le caprice de son seigneur. L'aiguille aimantée n'est pas plus soumise au pôle nord que Romagné n'était soumis à M. L'Ambert.

Cette héroïque mansuétude toucha le cœur du notaire, qui pourtant n'était pas tendre. Pendant trois jours, il eut une sorte de reconnaissance pour les bons soins de sa victime ; mais il ne tarda guère à le prendre en dégoût, puis en horreur.

Un homme jeune, actif et bien portant ne s'accoutume jamais sans effort à l'immobilité absolue. Qu'est-ce donc

lorsqu'il doit rester immobile dans le voisinage d'un être inférieur, malpropre et sans éducation ? Mais le sort en était jeté. Il fallait ou vivre sans nez ou supporter l'Auvergnat avec toutes ses conséquences, manger avec lui, dormir avec lui, accomplir auprès de lui, et dans la situation la plus incommode, toutes les fonctions de la vie.

Romagné était un digne et excellent jeune homme ; mais il ronflait comme un orgue. Il adorait sa famille, il aimait son prochain ; mais il ne s'était jamais baigné de sa vie, de peur d'user en vain sa marchandise. Il avait les sentiments les plus délicats du monde ; mais il ne savait pas s'imposer les contraintes les plus élémentaires que la civilisation nous recommande. Pauvre M. L'Ambert ! et pauvre Romagné ! quelles nuits et quelles journées ! quels coups de pied donnés et reçus ! Inutile de dire que Romagné les reçut sans se plaindre : il craignait qu'un faux mouvement ne fit manquer l'expérience de M. Bernier.

Le notaire recevait bon nombre de visites. Il lui vint des compagnons de plaisir qui s'amusèrent de l'Auvergnat. On lui apprit à fumer des cigars, à boire du vin et de l'eau-de-vie. Le pauvre diable s'abandonnait à ces plaisirs nouveaux avec la naïveté d'un Peau Rouge. On le grisa, on le soûla, on lui fit descendre tous les échelons qui séparent l'homme de la brute. C'était une éducation à refaire ; les beaux messieurs y prirent un plaisir cruel. N'était-il pas agréable et nouveau de démoraliser un Auvergnat ?

Certain jour, on lui demanda comment il pensait employer les cent louis de M. L'Ambert lorsqu'il aurait fini de les gagner :

— Je les placherai à chinq pour chent, répondit-il, et j'aurai chent francs de rente.

— Et après ? lui dit un joli millionnaire de vingt-cinq ans. En seras-tu plus riche ? en seras-tu plus heureux ? Tu auras six sous de rente par jour ! Si tu te maries, et c'est inévitable, car tu es du bois dont on fait les imbéciles, tu auras douze enfants, pour le moins.

— Cha, ch'est possible !

— Et, en vertu du Code civil, qui est une jolie invention de l'Empire, tu leur laisseras à chacun deux liards à manger par jours. Tandis qu'avec deux mille francs tu peux vivre un mois comme un riche, connaître les plaisirs de la vie et t'élever au-dessus de tes pareils !

Il se défendait comme un beau diable contre ces tentatives de corruption ; mais on frappa tant de petits coups répétés sur son crâne épais, qu'on ouvrit un passage aux idées fausses, et le cerveau fut entamé.

Les dames virent aussi. M. L'Ambert en connaissait beaucoup, et de tous les mondes. Romagné assista aux scènes les plus diverses ; il entendit des protestations d'amour et de fidélité qui manquaient de vraisemblance. Non-seulement M. L'Ambert ne se privait pas de mentir richement devant lui, mais il s'amusait quelquefois à lui montrer dans le tête-à-tête toutes les faussetés qui sont, pour ainsi dire, le canevas de la vicélagante.

Et le monde des affaires ! Romagné crut le découvrir comme Christophe Colomb, car il n'en avait aucune idée. Les clients de l'étude ne se gênaient pas plus devant lui qu'on ne se prive de parler en présence d'une douzaine d'huîtres. Il vit des pères de famille qui cherchaient les moyens de dépouiller légalement leurs fils au profit d'une maîtresse ou d'une bonne œuvre ; des jeunes gens à marier qui étudiaient l'art de voler par contrat la dot de leur femme ; des prêteurs qui voulaient dix pour cent sur première hypothèque, des emprunteurs qui donnaient hypothèque sur le néant !

Il n'avait point d'esprit, et son intelligence n'était pas de beaucoup supérieure à celle des caniches ; mais sa conscience se révolta quelquefois. Il crut bien faire, un jour, en disant à M. L'Ambert :

— Vous n'avez pas mon echtime.

Et la répugnance que le notaire avait pour lui se changea en haine déclarée.

Les huit derniers jours de leur intimité forcée furent remplis par une série de tempêtes. Mais enfin M. Bernier constata que le lambeau avait pris racine, malgré des tiraillements sans nombre. On détacha les deux ennemis ; on modela le nez du notaire dans la peau qui n'appartenait plus à Romagné. Et le beau millionnaire de la rue de Verneuil jeta deux billets de mille francs à la figure de son esclave en disant :

— Tiens, scélérat ! L'argent n'est rien ; tu m'as fait dépenser pour cent mille écus de patience. Va-t'en, sors d'ici pour toujours, et fais en sorte que je n'entende jamais parler de toi !

Romagné remercia fièrement, but une bouteille à l'office, deux petits verres avec Singuet, et s'en alla titubant vers son ancien domicile.

V

Grandeur et Décalence.

M. L'Ambert rentra dans le monde avec succès ; on pourrait dire avec gloire. Ses témoins lui rendaient très-ample justice en disant qu'il s'était battu comme un lion. Les vieux notaires se trouvaient rajeunis par son courage.

— Eh ! eh ! voilà comme nous sommes quand on nous pousse aux extrémités ; pour être notaire, on n'en est pas moins homme ! Maître L'Ambert a été trahi par la fortune des armes : mais il est beau de tomber ainsi ; c'est un Waterloo. Nous sommes encore des lurons, quoi qu'on dise !

Ainsi parlaient le respectable maître Clopineau, et le digne maître Labrique, et l'onctueux maître Bontoux, et tous les nestors du notariat. Les jeunes maîtres tenaient à peu près le même langage, avec certaines variantes inspirées par la jalousie :

— Nous ne voulons pas renier maître L'Ambert : il nous honore, assurément, quoiqu'il nous compromette un peu ; — chacun de nous montrerait autant de cœur, et peut-être moins de maladresse. — Un officier ministériel ne doit pas se laisser marcher sur le pied ; reste à savoir s'il doit se donner les premiers torts. On ne devrait aller sur le terrain que pour des motifs avouables. Si j'étais père de famille, j'aimerais mieux confier mes affaires à un sage qu'à un héros d'aventure, etc., etc.

Mais l'opinion des femmes, qui fait loi, s'était prononcée pour le héros de Parthenay. Peut-être eût-elle été moins unanime si l'on avait connu l'épisode du chat ; peut-être même le sexe injuste et charmant aurait-il donné tort à M. L'Ambert s'il s'était permis de reparaitre sans nez sur la scène du monde. Mais tous les témoins avaient été discrets sur le ridicule incident ; mais M. L'Ambert, loin d'être défiguré, paraissait avoir gagné au change. Une baronne remarqua que sa physionomie était beaucoup plus douce depuis qu'il portait un nez droit. Une vieille chanoinesse, confite en malices, demanda au prince de B... s'il n'irait pas bientôt chercher querelle au Turc ? L'aigle du prince de B... jouissait d'une réputation hyperbolique.

On se demanda comment les femmes du vrai monde pouvaient s'intéresser à des dangers qu'on n'avait point courus pour elles ? Les habitudes de maître L'Ambert étaient connues, et l'on savait quelle part de son temps et de son cœur se dépensait à l'Opéra. Mais le monde pardonne aisément ces distractions aux hommes qui ne s'y livrent point tout entiers. Il fait la part du feu, et se contente du peu qu'on lui donne. On savait gré à M. L'Ambert de n'être qu'à moitié perdu, lorsque tant d'hommes de son âge le sont tout à fait. Il ne négligeait point les maisons honorables, il causait avec les douairières, il dansait avec les jeunes filles, et faisait, à l'occasion, de la

musique passable ; il ne parlait point des chevaux à la mode. Ces mérites, assez rares chez les jeunes millionnaires du faubourg, lui conciliaient la bienveillance des dames. On dit même que plus d'une avait cru faire œuvre pie en le disputant au foyer de la danse. Une jolie dévote, madame de L..., lui avait prouvé, trois mois durant, que les plaisirs les plus vifs ne sont pas dans le scandale et la dissipation.

Toutefois, il n'avait jamais rompu avec le corps de ballet ; la sévère leçon qu'il avait reçue ne lui inspira aucune horreur pour cette hydre à cent jolies têtes. Une de ses premières visites fut pour le foyer où brillait mademoiselle Victorine Tompain. C'est là qu'on lui fit une belle entrée ! Avec quelle curiosité amicale on courut à lui ! Comme on l'appela *très-cher* et *bien bon* ! Quelles poignées de mains cordiales ! Quel jolis petits bécots se tendirent vers lui pour recevoir un baiser d'amour, sans conséquence ! Il rayonnait. Tous ses amis des jours pairs, tous les dignitaires de la franc-maçonnerie du plaisir, lui firent compliment de sa guérison miraculeuse. Il régna durant tout un entr'acte dans cet agréable royaume. On écouta le récit de son affaire ; on lui fit raconter le traitement du docteur Bernier ; on admira la finesse des points de suture qui ne se voyaient presque plus !

— Figurez-vous, disait-il, que cet excellent M. Bernier m'a complété avec la peau d'un Auvergnat. Et de quel Auvergnat, bon Dieu ! Le plus stupide, le plus épais, le plus sale de l'Auvergne ! On ne s'en douterait pas à voir le lambeau qu'il m'a vendu. Ah ! l'animal m'a fait passer bien des quarts d'heure désagréables !... Les commissionnaires du coin des rues sont des dandies auprès de lui. Mais j'en suis quitte, grâce au ciel ! Le jour où je l'ai payé et jeté à la porte, je me suis soulagé d'un grand poids. Il s'appelait Romagné, un joli nom ! Ne le prononcez jamais devant moi. Qu'on ne me parle pas de Romagné, si l'on veut que je vive ! Romagné !!!

Mademoiselle Victorine Tompain ne fut pas la dernière à complimenter le héros. Ayvaz-Bey l'avait indignement abandonnée en lui laissant quatre fois plus d'argent qu'elle ne valait. Le beau notaire se montra doux et élément envers elle.

— Je ne vous en veux pas, lui dit-il ; je n'ai pas même de rancune contre ce brave Turc. Je n'ai qu'un ennemi au monde, c'est un Auvergnat du nom de Romagné.

Il disait Romagné avec une intonation comique qui fit fortune. Et je crois que, même aujourd'hui, la plupart de ces demoiselles disent : "Mon Romagné," en parlant de leur porteur d'eau.

Trois mois se passèrent : trois mois d'été. La saison fut belle ; il resta peu de monde à Paris. L'Opéra fut envahi par les étrangers et les gens de province ; M. L'Ambert y parut moins souvent.

Presque tous les jours, à six heures, il dépoillait la gravité du notaire et s'enfuyait à Maisons-Laffitte, où il avait loué un chalet. Ses amis l'y venaient voir, et même ses petites amies. On jouait, dans le jardin, à toute sorte de jeux champêtres, et je vous prie de croire que la balance ne chômait pas.

Un des hotes les plus assidus et les plus gais était M. Steinbourg, agent de change. L'affaire de Parthenay l'avait lié plus étroitement avec M. L'Ambert. M. Steinbourg appartenait à une bonne famille d'israélites convertis ; sa charge valait deux millions, et il possédait un quart à lui tout seul : on pouvait donc contracter amitié avec lui. Les maîtresses des deux amis s'accordaient assez bien ensemble, c'est-à-dire qu'elles se querellaient au plus une fois par semaine. Que c'est beau, quatre cœurs qui battent à l'unisson ! Les hommes montaient à cheval, lisaient le *Figaro*, ou racontaient les cancans de la ville ; les dames se tiraient les cartes à tour de rôle avec infiniment d'esprit : l'âge d'or en miniature !

M. Steimbourg se fit un devoir de présenter son ami dans sa famille. Il le conduisit à Biéville, où le père Steimbourg s'était fait construire un château. M. L'Ambert y fut reçu cordialement par un vieillard très-vert, une dame de cinquante-deux ans qui n'avait pas encore abdiqué, et deux jeunes filles tout à fait coquettes. Il reconnut au premier coup d'œil qu'il n'entra pas chez des fossiles. Non ; c'était bien la famille moderne et perfectionnée. Le père et le fils étaient deux camarades qui se plaisaient réciproquement sur leur fredaines. Les jeunes filles avaient vu tout ce qui se joue sur le théâtre et lu tout ce qui s'écrit. Peu de gens connaissaient mieux qu'elles la chronique élégante de Paris ; on leur avait montré, au spectacle et au bois de Boulogne, les beautés les plus célèbres de tous les mondes ; on les avait conduites aux ventes des riches mobiliers, et elles dissertaient fort agréablement sur les émeraudes de mademoiselle X... et les perles de mademoiselle Z... L'aînée, mademoiselle Irma Steimbourg, copiait avec passion les toilettes de mademoiselle Fargueil ; la cadette avait envoyé un de ses amis chez mademoiselle Figeac pour demander l'adresse de sa modiste. L'une et l'autre étaient riches et bien dotées. Irma plut à M. L'Ambert. Le beau notaire se disait de temps en temps qu'un demi-million de dot et une femme qui sait porter la toilette ne sont pas choses à dédaigner. On se vit assez souvent, presque une fois par semaine, jusqu'aux premières gelées de novembre.

Après un automne doux et brillant, l'hiver tomba comme une tuile. C'est un fait assez commun dans nos climats ; mais le nez de M. L'Ambert fit preuve en cette occasion d'une sensibilité peu commune. Il rougit un peu, puis beaucoup ; il s'enfla par degrés, au point de devenir presque difforme. Après une partie de chasse égayée par le vent du nord, le notaire éprouva des démangeaisons intolérables. Il se regarda dans un miroir d'auberge et la couleur de son nez lui déplut. Vous auriez dit une engelure mal placée.

Il se consolait en pensant qu'un bon feu de fagots lui rendait sa figure naturelle, et, de fait, la chaleur le soulagea et le déteignit en peu d'instants. Mais la démangeaison se réveilla le lendemain, et les tissus se gonflèrent de plus belle, et la couleur rouge reparut avec une légère addition de violet. Huit jours passés au logis, devant la cheminée, effacèrent la teinte fatale. Elle reparut à la première sortie, en dépit des fourrures de renard bleu.

Pour le coup, M. L'Ambert prit peur ; il manda M. Bernier en toute hâte. Le docteur accourut, constata une légère inflammation, et prescrivit des compresses d'eau glacée. On rafraîchit le nez, mais on ne le guérit point. M. Bernier fut étonné de la persistance du mal.

— Après tout, dit-il, Dieffenbach a peut-être raison. Il prétend que le lambeau peut mourir par excès de sang et qu'on y doit appliquer des sangsues. Essayons !

Le notaire se suspendit une sangsue au bout du nez. Lorsqu'elle tomba, gorgée de sang, on la remplaça par une autre, et ainsi de suite, durant deux jours et deux nuits. L'enflure et la coloration disparurent pour un temps ; mais ce mieux ne fut pas de longue durée. Il fallut chercher autre chose. M. Bernier demanda vingt-quatre heures de réflexion, et en prit quarante-huit.

Lorsqu'il revint à l'hôtel de Monsieur Lambert il était soucieux et même timide. Il dut faire un effort sur lui-même avant de dire à M. L'Ambert :

— La médecine ne rend pas compte de tous les phénomènes naturels, et je viens vous soumettre une théorie qui n'a aucun caractère scientifique. Mes confrères se moqueraient peut-être de moi si je leur disais qu'un lambeau détaché du corps d'un homme peut rester sous l'influence de son ancien possesseur. C'est votre sang, lancé par votre cœur, sous l'action de votre cerveau, qui afflue si malheureusement à votre nez. Et pourtant je suis tenté de

croire que cet imbécile d'Auvergnat n'est pas étranger à l'événement.

M. L'Ambert se récria bien haut. Dire qu'un vil mercenaire que l'on avait payé, à qui l'on ne devait rien, pouvait exercer une influence occulte sur le nez d'un officier ministériel, c'était presque de l'impertinence !

— C'est bien pis, répondit le docteur, c'est de l'absurdité. Et pourtant je vous demande la permission de chercher le Romagné. J'ai besoin de le voir aujourd'hui, ne fût-ce que pour me convaincre de mon erreur. Avez-vous gardé son adresse ?

— A Dieu ne plaise !

— Eh bien, je vais me mettre en quête. Prenez patience, gardez la chambre, et ne vous traitez plus.

Il chercha quinze jours. La police lui vint en aide et l'égara durant trois semaines. On mit la main sur une demi-douzaine de Romagné. Un agent subtil et plein d'expérience découvrit tous les Romagné de Paris, excepté celui qu'on demandait. On trouva un invalide, un marchand de peaux de lapin, un avocat, un commis de mercerie, un gendarme et un millionnaire. M. L'Ambert grillait d'impatience au coin du feu, et contemplait avec désespoir son nez écarlate. Enfin, l'on découvrit le domicile du porteur d'eau, mais il n'y demeurait plus. Les voisins racontèrent qu'il avait fait fortune et vendu son tonneau pour jouter de la vie.

M. Bernier battit les cabarets et autres lieux de plaisir, tandis que son malade restait plongé dans la mélancolie.

Le 2 février, à dix heures du matin, le beau notaire se chauffait tristement les pieds et contemplait en louchant cette pivoine fleurie au milieu de son visage, lorsqu'un tumulte joyeux ébranla toute la maison. Les portes s'ouvrirent avec fracas, les valets crièrent de surprise, et l'on vit paraître le docteur, traînant Romagné par la main.

C'était le vrai Romagné, mais bien différent de lui-même ! Sale, abruti, hideux, l'œil éteint, l'haleine fétide, puant le vin et le tabac, rouge de la tête aux pieds comme un homard cuit : c'était moins un homme qu'un érysipèle vivant.

— Monstre ! lui dit M. Bernier, tu devrais mourir de honte. Tu t'es ravalé au-dessous de la brute. Si tu as encore le visage d'un homme, tu n'en as déjà plus la couleur. A quoi as-tu employé la petite fortune que nous t'avions faite ? Tu t'es roulé dans les bas-fonds de la débauche, et je t'ai trouvé au-delà des fortifications de Paris, vautré comme un porc au seuil du plus immonde des cabarets !

L'Auvergnat leva ses gros yeux sur le docteur et lui dit avec son aimable accent, embelli d'une intonation faubourienne :

— Eh bien, quoi ! J'ai fait la noche ! Ch'est pas une rageon pour me dire des chottiges.

— Qui est-ce qui te dit des sottises ? On te reproche tes turpitudes, voilà tout. Pourquoi n'as-tu pas placé ton argent au lieu de le boire ?

— Ch'est lui qui m'a dit de m'amuger.

— Drôle ! s'écria le notaire, est-ce moi qui t'ai conseillé de te soûler à la barrière avec de l'eau-de-vie et du vin bleu ?

— On s'amuge comme on peut... Je chuis été avec les camarades.

Le médecin bondit de colère...

— Ils sont jolis, tes camarades ! Comment ! je fais une cure merveilleuse qui répand ma gloire dans Paris, qui m'ouvrira un jour ou l'autre les portes de l'Institut, et tu vas, avec quelques ivrognes de ton espèce, gâter mon plus divin ouvrage ! S'il ne s'agissait que de toi, par bien ! nous te laisserions faire. C'est un suicide physique et moral ; mais un Auvergnat de plus ou de moins n'importe guère à la société. Il s'agit d'un homme du monde, d'un riche, de ton bienfaiteur, de mon malade ! Tu l'as compromis, défi-

guéri, assassiné par ton inconduite. Regarde dans quel état lamentable tu as mis la figure de monsieur !

Le pauvre diable contempla le nez qu'il avait fourni, et se mit à fondre en larmes.

— C'est bien malheureux, mouchu Bernier ; mais j'atteste le bon Dieu que c'est pas ma faute. Le nez c'est gâté tout cheul. Chaprichti ! je chuis un honnête homme, et je vous jure que je n'y ai pas cheulement touché !

— Imbécile ! dit M. L'Ambert, tu ne comprendras jamais... et, d'ailleurs, tu n'as pas besoin de comprendre ! Il s'agit de nous dire sans détour si tu veux changer de conduite et renoncer à cette vie de débauche, qui me tue par contre-coup ? Je te prévien que j'ai le bras long, et que, si tu t'obstinais dans tes vices, je saurais te faire mettre en lieu sûr.

— En prison ?

— En prison.

— En prison avec les schélérats ? Grâce, mouchu L'Ambert ! Cha cherait le déjonneur de ma famille !

— Boiras-tu encore, oui ou non ?

— Eh ! bon Diou ! comment boire quand on n'a plus le cheu ? J'ai tout dépensé, mouchu L'Ambert. J'ai bu les deux mille francs, j'ai bu mon tonneau et tout le fonds de boutique, et personne ne veut plus me faire crédit chur la charache de la terre !

— Tant mieux, drôle ! c'est bien fait.

— Il faudra bien que je devienne chage ! Voici la migère qui vient, mouchu L'Ambert !

— A la bonne heure !

— Mouchu L'Ambert !

— Quoi ?

— Chi ch'était un effet de votre bonté de me racheter un tonneau pour gagner ma pauvre vie, je vous jure que je reviendrais un bon chujet !

— Allons donc ! tu le vendrais pour boire.

— Non, mouchu L'Ambert, foi d'honnête garchon !

— Serment d'ivrogne !

— Mais vous voulez donc que je meure de faim et de choif ! Une chentaine de francs, mon bon mouchu L'Ambert !

— Pas un centime ! C'est la Providence qui t'a mis sur la paille pour me rendre ma figure naturelle. Bois de l'eau, mange du pain sec, prive-toi du nécessaire, meurs de faim si tu peux : c'est à ce prix que je recouvrerai mes avantages et que je redeviendrai moi-même !

Romagné courba la tête et se retira, traînant le pied et saluant la compagnie.

Le notaire était dans la joie et le médecin dans la gloire.

— Je ne veux pas faire mon éloge, di-ait modestement M. Bernier, mais Leverrier trouvant une planète par la force du calcul n'a pas fait un plus grand miracle que moi. Deviner, à l'aspect de votre nez, qu'un Auvergnat absent et perdu dans Paris se livre à la débauche, c'est remonter de l'effet à la cause par des chemins que l'audace humaine n'avait pas encore tentés. Quant au traitement de votre mal, il est indiqué par la circonstance. La diète appliquée à Romagné est le seul remède qui vous puisse guérir. Le hasard nous sert à merveille, puisque cet animal a mangé son dernier sou. Vous avez bien fait de lui refuser le secours qu'il demandait : tous les efforts de l'art seront vains tant que cet homme aura de quoi boire.

— Mais, docteur, interrompit M. L'Ambert, si mon mal ne venait point de là ? si vous étiez le jouet d'une coïncidence fortunée ? Ne m'avez-vous pas dit vous-même que la théorie ?...

— J'ai dit et je maintiens que, dans l'état actuel de nos connaissances, votre cas n'admet aucune explication logique. C'est un fait dont la loi reste à trouver. Le rapport que nous observons aujourd'hui entre la santé de votre nez et la conduite de cet Auvergnat nous ouvre une perspective peut-être trompeuse, mais à coup sûr immense,

Attendons quelques jours : si votre nez guérit à mesure que Romagné se range, ma théorie recevra le renfort d'une nouvelle probabilité. Je ne réponds de rien ; mais je pressens une loi physiologique, inconnue jusqu'à nous, et que je serais heureux de formuler. Le monde de la science est plein de phénomènes visibles produits par des causes inconnues. Pourquoi madame de L... que vous connaissez comme moi, porte-elle une cerise admirablement peinte sur l'épaule gauche ? Est-ce, comme on le dit, parce que sa mère, étant grosse, a convoité violemment un panier de cerises à l'étalage de Chevet ? Quel artiste invisible a dessiné ce fruit sur le corps d'un fœtus de six semaines, gros comme une crevette de moyenne taille ? Comment expliquer cette action spéciale du moral sur le physique ? Et pourquoi la cerise de madame de L... devient-elle sensible et douloureuse au mois d'avril de chaque année, lorsque les cerises sont en fleur ? Voilà des faits certains, évidents, palpables, et tout aussi inexplicables que l'enflure et la rogeur de votre nez. Mais patience !

Deux jours après, le nez de M. L'Ambert désenta d'une façon visible, mais la couleur rouge tenait bon. Vers la fin de la semaine, son volume était réduit d'un bon tiers. Au bout de quinze jours, il péla horriblement, fit peau neuve et reprit sa forme et sa couleur primitives.

Le docteur triomphait.

— Mon seul regret, disait-il, c'est que nous n'ayions point gardé le Romagné dans une cage pour observer sur lui comme sur vous les effets du traitement. Je suis sûr que, durant sept ou huit jours, il a été couvert d'écaillés comme une couleuvre.

— Qu'il aille au diable ! ajouta chrétiennement M. L'Ambert.

Dès ce jour, il reprit ses habitudes : sortit en voiture, à cheval, à pied ; dans dans les bals du faubourg et embellit de sa présence le foyer de l'Opéra. Toutes les femmes lui firent bon accueil dans le monde et hors du monde. Une de celles qui le félicitèrent le plus tendrement de sa guérison fut la sœur aînée de l'ami Steimboug.

Cette aimable personne avait coutume de regarder les hommes dans le blanc des yeux. Elle remarqua très-judicieusement que M. L'Ambert était sorti plus beau de cette dernière crise. Oui, vraiment, il semblait que deux ou trois mois de souffrances eussent donné à son visage, je ne sais quoi d'achevé. Le nez surtout, ce nez droit, qui venait de rentrer dans ses limites après une dilatation cuisante, paraissait plus fin, plus blanc et plus aristocratique que jamais.

Telle était aussi l'opinion du joli notaire, et il se contemplait dans toutes les glaces avec une admiration toujours nouvelle. C'était plaisir de le voir, face à face avec lui-même, et souriant à son propre nez.

Mais, au retour du printemps, dans la seconde quinzaine de mars, tandis que la sève généreuse enflait les bourgeons des lilas, M. L'Ambert eut lieu de croire que son nez seul était privé des bienfaits de la saison et des bontés de la nature. Au milieu du rajeunissement de toutes choses il pâlissait comme une feuille d'automne. Les ailes amincies et comme desséchées par le souffle d'un sirocco invisible s'aplatissaient contre la cloison.

— Mort de ma vie ! disait le notaire en faisant la grimace au miroir, la distinction est une belle chose, comme la vertu ; mais pas trop n'en faut. Mon nez devient d'une élégance inquiétante, et bientôt il ne sera plus qu'une ombre si je ne lui rends la force et la couleur.

Il y mit un peu de rouge. Mais le fard ne servait qu'à faire ressortir la finesse incroyable de cette ligne droite et sans épaisseur qui lui séparait la figure en deux. Telle on voit une lame de fer battu se dresser mince et coupante au milieu d'un cadran solaire ; tel était le nez fantastique du notaire désespéré.

En vain le riche indigène de la rue de Vermeuil se mit au

régime le plus substantiel. Considérant que la bonne nourriture, digérée par un estomac solide, profite à peu près également à toutes les parties du corps, il s'imposa la douce loi de prendre force consommés, force coulis, et quantité de viandes saignantes arrosées des vins les plus généreux. Dire que ces aliments choisis ne lui profitèrent en rien serait nier l'évidence et blasphémer la bonne chair. M. L'Ambert se fit, en peu de temps, de belles joues rouges, un beau cou de taureau apoplectique et un joli petit ventre rondelet. Mais le nez était comme un associé négligent ou désintéressé, qui ne vient pas toucher ses dividendes.

Lorsqu'un malade ne peut manger ni boire, on le soutient quelquefois par des bains nourrissants qui pénètrent à travers la peau jusqu'aux sources de la vie. M. L'Ambert traita son nez comme un malade qu'il faut nourrir à part et coûte que coûte. Il commanda pour lui seul une petite baignoire de vermeil. Six fois par jour il le plongea et le maintint patiemment dans des bains de lait, de vin de Bourgogne, de bouillon gras et même de sauce aux tomates. Peine perdue ! Le malade sortait du bain aussi pâle, aussi maigre, aussi déplorable qu'il y était entré.

Toute espérance semblait perdue, lorsqu'un jour M. Bernier se frappa le front et s'écria :

— Nous avons fait une énorme faute ! une véritable bêtise d'écoliers ! et c'est moi !... lorsque ce fait apportait à ma théorie une si éclatante confirmation !... N'en doutez pas, monsieur : l'Auvergnat est malade, et c'est lui qu'il nous faut traiter pour que vous soyez guéri.

Le pauvre L'Ambert s'arracha les cheveux. C'est pour le coup qu'il regretta d'avoir mis Romagné à la porte et de lui avoir refusé le secours qu'il demandait, et d'avoir oublié de prendre son adresse ! Il se représentait le pauvre diable languissant sur un grabat, sans pain, sans rosbif et sans vin de Château-Margaux. A cette idée, son cœur se brisait. Il s'associait aux douleurs du pauvre mercenaire. Pour la première fois de sa vie, il fut ému du malheur d'autrui.

— Docteur, cher docteur, s'écria-t-il en serrant la main de M. Bernier, je donnerais tout mon bien pour sauver ce brave jeune homme !

Cinq jours après, le mal avait encore empiré. Le nez n'était plus qu'une pellicule flexible, pliant sous le poids des lunettes, lorsque M. Bernier vint dire qu'il avait trouvé l'Auvergnat.

— Victoire ! s'écria M. L'Ambert.

Le chirurgien haussa les épaules et répondit que la victoire lui paraissait au moins douteuse.

— Ma théorie, dit-il, est pleinement confirmée, et, comme physiologiste, j'ai tout lieu de me déclarer satisfait ; mais, comme médecin, je voudrais vous guérir, et l'état où j'ai trouvé ce malheureux me laisse peu d'espérance.

— Vous le sauverez, cher docteur !

— D'abord, il ne m'appartient pas. Il est dans le service d'un de mes confrères, qui l'étudie avec une certaine curiosité.

— On vous le cédera ! nous l'achèterons, s'il le faut.

— Y songez-vous ! Un médecin ne vend pas ses malades. Il les tue quelquefois, dans l'intérêt de la science, pour voir ce qu'ils ont dans le corps. Mais en faire un objet de commerce, jamais. Mon ami Fogatier me donnera peut-être votre Auvergnat ; mais le drôle est bien malade, et, pour comble de disgrâce, il a pris la vie en tel dégoût qu'il ne veut pas guérir. Il jette tous les médicaments. Quant à la nourriture, tantôt il se plaint de n'en pas avoir assez, et réclame à grands cris la portion entière, tantôt il refuse ce qu'on lui donne et demande à mourir de faim.

— Mais c'est un crime ! Je lui parlerai ! Je lui ferai entendre le langage de la morale et de la religion ! Où est-il ?

— A l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Paul, No. 10.

— Vous avez votre voiture en bas ?

— Oui.

— Eh bien, partons. Ah ! le scélérat qui veut mourir ! Il ne sait donc pas que tous les hommes sont frères !

VI

Histoire d'une paire de lunettes
et conséquences d'un thume de cerveau.

Jamais aucun prédicateur, jamais Bossuet ou Fénelon, jamais Massillon ou Fléchier, jamais M. Mermilliod lui-même ne dépensa dans sa chaire une éloquence plus forte et plus onctueuse à la fois que M. Alfred L'Ambert au chevet de Romagné. Il s'adressa d'abord à la raison, puis à la conscience, et finalement au cœur de son malade. Il mit en œuvre le profane et le sacré, cita les textes saints et les philosophes. Il fut puissant et doux, sévère et paternel, logique, caressant et même plaisant. Il lui prouva que le suicide est le plus honteux de tous les crimes, et qu'il faut être bien lâche pour affronter volontairement la mort. Il risqua même une métaphore aussi nouvelle que hardie en comparant le suicidé au déserteur qui abandonne son poste sans la permission du caporal.

L'Auvergnat, qui n'avait rien pris depuis vingt quatre heures, paraissait buté à son idée. Il se tenait immobile et têtus devant la mort comme un âne devant un pont. Aux arguments les plus serrés, il répondait avec une douceur impassible :

— Ch'est pas la peine, mouchu L'Ambert ; y a trop de migère en che monde.

— Eh ! mon ami, mon pauvre ami ! la misère est d'institution divine. Elle est créée tout exprès pour exciter la charité chez les riches et la résignation chez les pauvres.

— Les riches ? J'ai demandé de l'ouvrage, et tout le monde m'en a réfugié. J'ai demandé la charité, on m'a menaché du chargent de ville !

— Que ne vous adressiez-vous à vos amis ? A moi, par exemple ! à moi qui vous veux du bien ! à moi qui ai de votre sang dans les veines !

— Ch'est cha ! pour que vous me fachiez encore flaqueur à la porte !

— Ma porte vous sera toujours ouverte, comme ma bourse, comme mon cœur !

— Chi vous m'aviez cheulement donné cinquante francs pour acheter un tonneau d'occagion !

— Mais, animal !... cher animal, veux-je dire... permets-moi de te rudoyer un peu, comme dans les temps où tu partageais mon lit et ma table ! ce n'est pas cinquante francs que je te donnerai, c'est mille, deux mille, dix mille ! c'est ma fortune entière que je veux partager avec toi... au prorata de nos besoins respectifs. Il faut que tu vives ! il faut que tu sois heureux ! Voici le printemps qui revient, avec son cortège de fleurs et la douce musique des oiseaux dans les branches. Aurais-tu bien le cœur d'abandonner tout cela ? Songe à la douleur de tes braves parents, de ton vieux père, qui t'attend au pays ; de tes frères et de tes sœurs ! Songe à ta mère, mon ami ! Celle-là ne te survivrait pas. Tu les reverras tous ! Ou plutôt non : tu dois rester à Paris, sous mes yeux, dans mon intimité la plus étroite. Je veux te voir heureux, marié à une bonne petite femme, père de deux ou trois jolis enfants. Tu souris ! Prends ce potage.

— Merchi bien, mouchu L'Ambert. Gardez la choupe ; il n'en faut plus. Y a trop de migère en che monde !

— Mais quand je te jure que tes mauvais jours sont finis ! quand je me charge de ton avenir, foi de notaire ! Si tu consens à vivre, tu ne souffriras plus, tu travailleras plus, tes années se composeront de trois cent soixante-cinq dimanches !

— Et pas de lundis ?

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Publiée par la Compagnie de Publication du CANADA REVUE.

Directeurs :

Président : L. E. Morin, si. ; Directeur-Gérant : A. Filiatreault ;
J. Emile Vanier, J. A. C. Malore, Joseph Fortier.

Rédacteur-en-chef : MARC SAUVALLE.

Secrétaire de la rédaction : A. FILIATREAUULT.

PRIX DE L'ABONNEMENT \$3.00 PAR ANNEE.

Plus 50 cents pour livraison dans la ville de Montréal ; prix du numéro : 10 cents.

312 RUE CRAIG, MONTREAL.

R. P. BOITE 324

Téléphone Bell 6826

Nous commençons une série de correspondances parisiennes d'un de nos jeunes amis, décadent fervent.

Nos lecteurs goûteront, nous l'espérons, la littérature très fin de siècle de notre nouveau et aimable collaborateur.

Edouard Drumont dit dans la *Libre Parole* :

Lorsqu'on feuillettera plus tard la collection de notre journal, on sera étonné de ce que nous avons dit en quelques mois de choses qu'on n'osait pas dire, de ce que nous avons abordé de questions qu'on n'osait pas traiter, de ce que nous avons signalé d'abus, dénoncé d'infamies, ouvert d'horizons, éveillé d'être à la vie pensante.

Dans le bureau de la rédaction d'un de nos bons organes castors de Québec qui continue à paraître par la vitesse acquise.

Le directeur, le rédacteur et le reporter se glacent les mains contre le poêle éteint depuis l'an dernier.

Entre un monsieur.

— Pardon, messieurs, je suis "abonné"...et...

Les trois journalistes se lèvent, comme mus par une machine à trois ressorts :

— Comment, c'est vous !

L'Etendard a toutes les grâces d'état.

Il a même le droit de citer les bons mots de M. Aroutet de Voltaire.

Il parut en 1730, dit-il, un livre intitulé de *L'Ami d s bêtes*. Voltaire, après l'avoir lu, dit à Mme. Denis qui lui en demandait son avis :

— L'auteur est un excellent citoyen ; mais il n'est pas assez instruit de l'histoire de son pays.

L'Index permet-il ce genre de reproductions.

Dans un numéro de la *Revue Canadienne* qui n'a été ni interdite ni excommuniée, nous lisons ce qui suit à propos de Louis Veuillot.

C'est l'extrait d'un article mortuaire publié lors du décès du vaillant publiciste par la *Gazette du Centre* de Limoge :

"Se rappelle-t-on qu'un jour l'Evêque d'Orléans eut la fantaisie de jeter l'interdit sur *L'Uivers* ? Le procédé était au moins un peu vil. On disait alors qu'il ne convenait pas qu'un laïque fit la leçon aux évêques, nous nous rappelons ce mot bizarre de cette époque. Pourquoi un laïque ne ferait-il pas la leçon à son évêque qui entreprend de la faire à un Pape ?" (*Revue Canadienne*, vol. 19, page 322).

Voici comment peut se décomposer le mot Baillargé.

Prenons d'abord la première syllabe : Bail...

Bail : ler, eur, cresse—Baier, Baillet, baille (baquet), baille (✓), baille, er, eur, baillerez, baillera ce — baille (✓) heure, bal, balle, Bâle y e..., eu... eut..., eurent yeux — bas, bât lier — bas liais — baillet (roux) yeuse,... ba lie heuse.

Seconde syllabe : ar...Ar art.. are (mare)... arre (narre ✓ narrer)... ar... ars... (épars(... art,... ard (lard)... arc (marc : poids, reste) hare (interj. Littré) ards ou ars (part. passé du v. ardoir,) arr... (préfixe) arrhes (s.) art (terme de pêche, filet, Littré).

Troisième syllabe : Gé... GÉ geai — j'ai, j'aie, jet, jais... Je..., gé... j'ai en te, ente, aute haute, Gé..., ...ge ais, E, gé (de cartes).

C'est idiot, mais c'est tiré du dictionnaire des homonymes de M. Baillargé de Joliette.

Une de nos lectrices nous adresse la piquante communication suivante :--

Monsieur le Rédacteur,

Puisque la guerre est définitivement déclarée, il est juste que chacun se rallie au parti qu'il approuve. Au point où nous en sommes, l'indifférence ne devient-elle pas coupable ?

Le numéro 20 du "CANADA-REVUE" contient un entre-filet qui vise peut être la personne dont je viens vous entretenir. Cependant, je vous envoie l'odyssée suivante, qui mérite votre attention, si vous ne la connaissez déjà.

Ces Messieurs du diocèse de St. Hyacinthe se la coulent douce ! Ainsi, on raconte que l'un deux, curé d'une paroisse de ce diocèse, trouvant l'endroit bien ennuyeux sans rivière, fit creuser par les patients cultivateurs dont il avait charge d'âmes, un terrain d'une certaine étendue, qu'il fit ensuite remplir d'eau, pour faire du canotage, son sport favori.

Au presbytère, son temps se passait fort agréablement dans la société de sa belle-sœur, qui remplissait chez lui des emplois multiples et variés...se résument, comme toujours, sous la qualification de ménagère.

Toute la paroisse connaissait leurs aventures. C'était un grand scandale !

Cependant, si leur curé s'en était tenu là, ces ouailles, en brebis bien dressées, auraient probablement continué à fermer les yeux, se contentant de murmurer. Mais, après maintes fredaines, ce zélé pasteur finit par compromettre irrémédiablement la jeune maîtresse d'école de la paroisse.

Les murmures — parvenus depuis longtemps à l'Evêché — s'élevèrent cette fois de telle sorte, qu'il fut impossible, de continuer à faire la sourde oreille.

Monsieur le curé fut bien puni, sans doute ?

Jugez-en ! On le transféra à Montréal, où il est actuellement chapelain dans un saint lieu.

Cette esquisse n'est que l'écho d'une histoire bien connue.

Mais prenez garde !

Si vous ne vous laissez bernier, bafouer — réexcommunication !

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec tous mes meilleurs souhaits, l'assurance de mon entière sympathie.

UNE LECTRICE.

Montréal, 16 Novembre, 1892.

ORIGINAUX ET ÉTRAQUÉS*

TYPES QUEBECQUOIS

ONEILLE — GRELOT — DRAPEAU — CHOUINARD —

COTTON — DUPIL — GROSPERRIN — CARDINAL

— MARCEL AUBIN — DOMINIQUE —

BURNS — GEORGE LÉVESQUE.

X

DOMINIQUE

La première fois que, tout petit enfant, je mis le pied dans l'église de Saint-Joseph-de-Lévis, j'éprouvai une émotion dont le souvenir me rend encore tout songeur.

Je ne connaissais encore, en fait d'églises, que les lointains clochers de Québec, vagues silhouettes dressées dans le ciel, ayant pour moi tout le mystérieux des nuages avec lesquels ils se confondaient souvent.

A Saint-Joseph, ces cloches sonnait à toute volée, ces hautes voûtes, ces échos solennels, cette odeur d'encens, tout m'impressionna jusqu'au ravissement.

Mais ce qui attira mon attention particulière — non-seulement dans cette circonstance, mais encore chaque fois que, par la suite, j'entrai jeune encore dans la vieille église — ce n'étaient ni les sculptures du sanctuaire, ni la lampe argentée suspendue au-dessus des balustres, ni les anges joufflus copiés de Murillo qu'on voit encore dans la chapelle de la Vierge, ni le pain-béni tout étoilé et enrubané, ni les longues files d'enfants de chœur en surplis blancs, ni les chasubles ou les lourdes chapes rutilant au soleil, ni les hauts chandeliers de l'autel alternant avec de grands bouquets de fleurs artificielles, ni les cierges allumés, ni l'encensoir au cliquetis argentin, ni même les lustres de Noël remontés à fleur de voûte, et dont les bobèches de cuivre semblaient de loin autant de pommes d'or aussi inaccessibles que celles du jardin des Hespérides.

C'était un bijou de frégate en bois des Iles, admirablement grée, et d'un gabarit superbe, qui, pavillon déployé, se balançait à l'une des archivoltas de la nef, cinglant, lofant, boulinant, virant à pic ou louvoyant à larges bordées, ses petites voiles blanches — ainsi que des ailes d'oiseau de neiges — se gonflant ou fasiaient à la brise que soulevaient les lourds vantaux, ou qui se glissait par les grandes fenêtres ouvertes.

Ce que m'a fait rêver cette frégate liliputienne !

Ce que j'ai fait de voyages à son bord aux pays bleus de l'imagination !

Ce que je me suis endormi de fois dans les doux bercements de son tangage rythmique, alors que nous voguions tous deux sur les beaux lacs d'opale qui baignent le royaume des fées !

Ce que je l'aimais, la petite frégate !

J'aurais eu à choisir entre une couronne d'empereur, les palmes de grand poète, la fortune des Rothschild d'un côté, et la petite frégate de l'autre ; j'aurais choisi la petite frégate.

Cependant, quelqu'un l'aimait encore plus que moi, paraît-il.

C'était Dominique Guénard.

Remontons nombre d'années en arrière : à la fin du siècle dernier, si vous voulez bien.

Un jour, un Italien, échappé d'un naufrage pour ainsi dire miraculeusement, avait mis pied à terre à la Pointe-Lévi, et, reconnaissant de la protection divine à laquelle il attribuait son salut, avait offert en ex-voto, à l'église de Saint-Joseph, cette petite frégate qu'il avait fabriquée lui-même, et qui était un chef-d'œuvre.

Cet Italien se fixa à Lévis.

Il était marin, il se fit pilote.

Marié à une jeune fille de l'endroit, il devint bientôt l'un des nôtres, — au point que, son nom de Gennaro s'étant francisé de lui-même, ses enfants s'appelèrent Guénard.

Dominique était le petit-fils de l'Italien Gennaro.

Comme on le pense bien, l'histoire du grand père s'était transmise religieusement dans la famille ; et de même que le naufrage avait pris les proportions d'une légende miraculeuse, de même l'ex-voto du naufragé était devenu pour ses descendants une espèce de patrimoine pieux, auquel ils attribuaient toutes les influences, et pour lequel ils professaient dans le bon sens du mot, le fétichisme le plus fervent.

Dominique surtout portait la chose jusqu'au fanatisme.

Or, il n'y avait pas que lui et moi, dans l'église de Saint-Joseph, à qui la petite frégate faisait tourner la tête.

Elle était si fine, si coquette, si élégamment cambrée, et d'une allure si crâne, que bien d'autres têtes tournaient aussi pour la regarder.

Et cela, même pendant les sermons du curé, lesquels étaient, dès cette époque, beaucoup plus longs qu'intéressants.

Le fougueux prédicateur, — qui recommençait ses périodes jusqu'à dix fois de suite — avait beau déployer, suivant l'expression classique, toutes les voiles de son éloquence, les voiles du petit navire " qui n'a :

* Reproduction interdite.

vaient jamais navigué" lui faisaient une concurrence désastreuse, au grand détriment du salut des âmes.

Cela ne pouvait pas se tolérer longtemps.

La trop gracieuse frégate fut, un bon lundi matin, descendue de la voûte, et remise dans les combles de la sacristie, d'où quelque adroit filou l'a fait, dit-on, disparaître depuis.

On conçoit que la famille Guénard fut sensible à ce procédé du curé.

Pour Dominique surtout, c'était un acte d'hostilité contre les siens, encore plus que la profanation d'un objet sacré, et il en conserva un ressentiment profond.

Je n'irai pas jusqu'à dire que ce fut là l'origine des cascades que subit sa raison par la suite ; mais il n'en est pas moins vrai que toutes les extravagances auxquelles il se livrait dans ses périodes d'aliénation mentale se rattachaient toutes plus ou moins à la trace que cet événement avait laissé dans sa pensée.

Le côté le plus original de la folie chez Dominique Guénard était l'intermittence.

Il devenait fou et recouvrait la raison à époques fixes, aussi régulières qu'un pendule d'horloge.

Il était *chaloupier* de son état ; à Québec, on appelle chaloupiers ceux qui font le petit cabotage sur le fleuve.

Tout l'été, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au départ du dernier vaisseau d'outre-mer, personne n'aurait pu découvrir chez Dominique Guénard le moindre indice d'un esprit détraqué.

Il allait, venait, vaquait à ses affaires, raisonnait comme tout le monde.

Mais sitôt son dernier touage accompli, et son accoutrement de marin encoffré pour l'hiver, il se mettait à divaguer de la façon la plus burlesque, pour ne revenir à son bon sens qu'aux premiers arrivages du printemps.

Et cela recommençait chaque année, à la même date et de la même façon.

Dès le début de ses frasques, Dominique se fabriquait une longue croix, aux bras de laquelle il faisait clouer ou attacher tout ce qu'il pouvait trouver de dorures, d'enluminures, de bouquets artificiels, de franges, de sonnettes, de himbeloteries et de rubans de toutes couleurs.

Puis il partait en pèlerinage, pour ne rentrer chez lui le plus souvent qu'à six heures du matin.

Le long de la route, il s'arrêtait ici et là — de préférence chez les dames — et demandait des ornements pour sa croix, qu'il appelait son "étendard".

Chacun se prêtait volontiers à sa manie, et l'étendard s'enrichissait à vue d'œil d'un jour à l'autre.

Quand il n'y avait plus de place sur les bras de la

croix, il ajoutait une nouvelle barre transversale, et cela jusqu'à ce que le fameux étendard eût pris la forme et presque les proportions d'un poteau de téléphone.

Et Dominique parcourait les rues, en brandissant ce fanion d'un nouveau genre, chantant des cantiques et prêchant ce qu'il appelait la "Croisade du Jugement".

Il avait de longues tirades en style biblique.

Il défilait des bribes de paraboles évangéliques.

Il émaillait ses discours de textes pris par-ci par-là dans le Nouveau-Testament :

"Je suis venu parmi les miens, et ils ne m'ont pas reconnu."

"J'arriverai comme un voleur."

"Je détruirai le temple et le rebâtirai en trois jours."

"Je suis venu apporter la guerre, et non la paix."

Et ainsi de suite.

Quelquefois il montait sur un perron, sur une corde de bois, sur un traîneau renversé, sur n'importe quoi, et alors, il devenait d'une éloquence entraînante.

Comme le prophète Élie à Ninive et saint Martin à Herbauges, il objurguait ses auditeurs de se convertir, prêchait la pénitence, prédisait des catastrophes ; et, après avoir fait les descriptions les plus ébouriffantes des événements futurs les plus incohérents, il s'écriait sur un ton d'exaltation fébrile :

— Alors, les yeux comme des étoiles, les cheveux comme des comètes, lançant la foudre et les éclairs, vous me verrez, dans un char de feu traîné par sept coursiers ardents, m'élever en triomphe, par delà les nuages et les arcs-en-ciel, jusqu'au plus haut des airs et des espaces !

Puis, les bras étendus, la tête en l'air, le regard perdu dans les hauteurs, comme s'il se fût regardé aller, il s'arrêtait tout à coup, et puis reprenait sur un ton familier et gouailleur :

— C'est dangereux, ça ; prends garde de tomber, Dominique !

Parfois les farceurs lui criaient :

— Dominique, prêche donc comme M. le curé.

Et Dominique partait, débitant mille et une insanités sur les élections de marguilliers, les charlatans, la toilette des femmes, le libéralisme et Garibaldi.

Comme il n'avait jamais pardonné au vieux curé l'affaire de la petite frégate, et que cette petite frégate constituait l'une des principales préoccupations de sa folie, on conçoit que ses pastiches de sermons n'étaient pas tout ce qu'il y avait de plus flatteur pour celui qu'il parodiait.

Mais ce n'était pas là sa vengeance.

Il en rêvait une autre. Il voulait réhabiliter l'ex-

voto de son grand-père, en l'allant tirer du réduit où on l'avait remisé, pour l'installer, dans l'église de Saint-Romuald — la paroisse voisine — à la place d'honneur qu'il avait occupé dans l'église de Saint-Joseph.

Le curé de Saint-Romuald était le vénérable M. Saxe, qui a laissé des souvenirs si vivaces et si charmants dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Aux premières atteintes de sa maladie, Dominique accourait auprès de lui, et lui faisait part de ses projets.

Le bon curé, qui connaissait son homme, n'avait garde de le contrarier.

Il souscrivait à tout, et se mettait, avec sa paroisse, à la disposition du pauvre détraqué, qui s'en revenait dans la jubilation.

Alors commençaient des courses, des voyages, des visites de jour et de nuit, des va-et-vient à droite et à gauche, des démarches de toutes sortes et des efforts sans fin pour organiser la translation de la fameuse frégate.

Il voulait une fête dans toutes les règles, une démonstration colossale.

Les deux paroisses venant au-devant l'une de l'autre, des parrains et des marraines, des *Te Deum*, des banquets, des discours, des drapeaux, des flambeaux, de la musique, des cavalcades, les troupes, le canon, et le reste.

M. le curé serait invité, sans doute — on ne pouvait guère lui passer devant le nez sans injure — mais bien sûr qu'il n'y viendrait point ; il avait assez de cœur pour cela.

Du reste, on se passerait de lui.

Et s'il n'était pas content, il se contenterait, voilà !

Après tout, Dominique ne lui devait rien. *Et cætera.*

Or cette pompe, que le brave homme voyait se déployer ainsi en imagination, tout en prenant des proportions de plus en plus héroïques, subissait graduellement, dans son pauvre cerveau, des transformations plus ou moins singulières.

Les perspectives se faussaient si bien dans son esprit, que l'objet principal de la fête y perdait entièrement son caractère primitif.

Ce n'était plus une frégate-joujou qu'il fallait transporter d'une église dans une autre, c'était un véritable vaisseau de guerre de haut bord et de fort jaugeage, monté par un équipage en chair et en os, à bord duquel devaient prendre place tous les principaux invités, depuis le gouverneur général jusqu'à l'archevêque de Québec.

Pour ces personnages éminents l'admission allait

de soi. Mais c'était pour le choix des autres — le menu fretin — que le tintoin commençait.

Un tel et un tel en seraient-ils ou n'en seraient-ils pas ? C'était là le chiendent.

Il y avait du pour, mais aussi il y avait très souvent du contre.

Quant à celui-ci, ça ne souffrait pas de difficultés, mais il y avait son beau-frère ; et ici, dame, pour une raison ou pour une autre, ça devenait malaisé.

Quand à celui-là, c'était une autre affaire : il n'en voulait pas du tout ; mais son exclusion mécontenterait son neveu ; et il tenait au neveu.

Et puis il y avait Mme Pierre et Mme Jacques, qui ne pouvaient pas se sentir.

La petite Jean, dont le père et la mère avaient des titres incontestables, mais qui avait un peu fait parler d'elle au dernier "bazar de la paroisse."

Et patati, et patata !

Tout cela l'embrouillait et le jetait dans des perplexités inextricables.

— Vacarme ! si je m'écoutais, j'enverrais toute la machine au diable ! s'écriait-il parfois, tout découragé.

Et la fête se remettait forcément de semaine en semaine et d'un mois à l'autre, jusqu'à ce que, le printemps arrivé, à la première voile d'outre-mer faisant son apparition dans le port de Québec, le brave Dominique eût repris sa raison, sans conserver le moindre souvenir des longues tribulations qu'il venait de traverser.

Mais, à l'automne, c'était à recommencer.

La "bordée" de la Sainte-Catherine voyait reparaître Dominique, son étendard à la main, allant de porte en porte recueillir des ornements et reprendre ses prédications.

Quelquefois, par exemple, les prédications assumaient un caractère un peu moins inoffensif que celles dont j'ai parlé plus haut.

Il s'y mêlait souvent des détails personnels assez coriaces à digérer pour ceux ou celles qui étaient concernés.

La chronique scandaleuse — il y en a partout, même chez les populations confites dans les bons principes — trouvait en Dominique un engin de publicité aussi intarissable que gratuite.

Racontars de commères, cancans de faubourgs, secrets de familles, il savait tout et défilait tout, sans gêne ni scrupules, en pleine rue, et d'une voix à amener tout un quartier.

Il s'attaquait à tout le monde, n'avait d'égards pour personne ; et une fois parti, le conseil municipal tout entier, le maire en tête, n'aurait pu l'arrêter.

Il se campait devant la demeure de la victime, et avec son emphase d'illuminé, il s'écriait :

— Chrétiens petits et grands, prêtez l'oreille à mes paroles. Ceci est pour vous faire assavoir à tous et un chacun d'entre vous, afin que personne n'en ignore, que Michel Sauviatte dit la Galette, le voleur de poules, va être poursuivi la semaine prochaine pour avoir embrassé la femme à Libère Castonguay, derrière le hangar au père Laurent Chabot !

Ou bien :

— Sachez tous, citoyens respectables et contribuables de la Pointe-Lévi, que Calixte Robichaud a fait banqueroute deux fois à Portneuf et une fois à Rimouski, avant de venir vous vendre, à faux poids et fausses mesures, de la cassonnade dont il prend la moitié dans la coulée chez Tweedle !

Ou bien encore :

— Une récompense généreuse est offerte à tout bon devin et bon devineur qui pourra nous dire où la petite Justine à Ben Lamoureux, le mangeur de lait caillé, a perdu sa crinoline, la nuit qu'elle est rentrée à cinq heures du matin par la fenêtre de sa chambre à coucher, poursuivie par le gros terreneuve à Batoche-la-Morue !

On s'imagine les rassemblements, les éclats de rire des badauds, de même que la colère des intéressés.

Il lui en cuisait souvent, cela va sans dire.

Plus d'une fois, il faillit se faire ébouillanter par quelque mégère, dont la patience n'était pas à la hauteur de la susceptibilité.

Un jour surtout, il revint d'une de ces excursions plus zélées que philanthropiques, avec un œil accommodé au beurre noir, dans toutes les règles de l'art culinaire le mieux perfectionné.

L'auteur du procédé était un Français auquel Dominique avait demandé combien d'années le pauvre étranger avait passé au bagne avant de venir s'établir dans le pays.

Quand notre ami trouvait la soupe trop chaude, il abandonnait la prédication, et revenait à son ancienne idée : la translation de la petite frégate à Saint-Romuald.

LOUIS FRÉCHETTE.

(A continuer)

A TRAVERS L'ETUDIANT

PIEUSES FRAUDES.

L'Étudiant est une des œuvres multiples de l'abbé Baillargé de Joliette, notre emprisonneur.

Cet organe de la *Religion*, des *Sciences* et des *Lettres* est publié à l'intention des élèves du Collège de Joliette dont l'abbé susdit est le directeur ... spirituel.

Ce terme légal et notarial n'a rien qui doive effrayer et l'on n'y verra qu'un échange de bons procédés.

Au cours du voyage que nous venons d'être obligés de faire au Palais de Justice de la jolie petite ville de Joliette, nous avons eu tout le loisir de parcourir l'intéressante feuille qui résume sans doute les enseignements de son Collège.

On nous pardonnera donc d'en donner quelques extraits fort curieux et très instructifs.

L'abbé Baillargé y attaque d'abord la question de la réorganisation de l'Université Laval sous l'œil majestueux de M. S. Pagnuelo et de l'élément qu'il commande, et trouve naturellement tout pour le mieux dans le meilleur des mondes :

Tout s'est passé, dit-il, avec dignité, sagesse, entente, voir même avec *gaieté*.

Brou !!! vous voyez cela d'ici, la gaieté d'un Pagnuelo ! Cela sent son Torquemada !

Le juge Pagnuelo a défendu le projet de règlement avec conviction, sans doute, mais il s'est rendu cependant de *bonne grâce* aux quelques amendements qui ont été faits.

Aïe, Aïe : de bonne grâce.

On la connaît sa bonne grâce !

Le *Post-Scriptum* est une petite merveille.

Les renseignements du *Canadien* ne sont pas toujours très *renseignés*.

Ce que cela veut dire, nous l'ignorons. Après cela, on nous accusera peut-être d'être sévères pour le directeur de *l'Étudiant* ?

Les pensées choisies de l'abbé Baillargé ne sont pas moins curieuses que ses appréciations de reporter.

Pour ramener les âmes, dit-il, le meilleur apostolat, c'est le travail à genoux. A genoux, vous êtes le maître et Dieu est votre ouvrier.

Qu'est-ce que ça veut bien dire ? Qu'est-ce qu'un étudiant peut comprendre là dedans ?

Y a-t-il une idée d'humilité ou une idée d'orgueil ? Le travail à genoux du pêcheur fait de Dieu un ouvrier !

Quel charabia !

Le travail à genoux, c'est la prière sans doute, et elle nous fait le maître de Dieu !

Quelle niaiserie !

Continuons :

Une grande âme avait pris pour devise : "Allez toujours au devant de ce qui vous coûte le plus."

Une âme qui prend une devise ! Et, quelle devise !

C'est vite dit cela, *au devant de ce qui nous coûte le plus*.

On dira peut-être que c'est rendre la religion facile pour la jeunesse, encourager les efforts !

Nous en doutons.

Ne nous arrêtons pas dans la recherche de ces perles.

Page 179, dans un article relatif aux collèges classiques nous lisons :

M. Parocat Demers et *M. Parocat* Pagnuelo émettent l'opinion que ...

Un professeur français sinon de français a-t-il encore le droit d'écrire de cette façon ?

M. l'avocat Un tel !

Il eut été si simple de mettre MM. Demers et Pagnuelo, avocats ; ou bien Maître Demers et Maître Pagnuelo ; ou M^{tres}. Demers et Pagnuelo.

Un journal français eût employé l'une ou l'autre des formules, mais :

M. l'avocat Un tel.

Et deux fois de suite, encore !

Par contre, on trouve plus loin :

Dans tous les cas, ces diplômes valent encore autant et mieux que les examens que MM. les médecins font subir aux aspirants.

Supposons que *M.M.* soit mis pour Messieurs, M. Baillargé croit-il avoir fait une politesse aux médecins en employant cette abréviation ?

Si *M.M.* est mis dans un but de persiflage, ce cher abbé a raté son effet, car ses deux capitales ne signifient rien de bien méchant.

Continuons :

Ce serait une terrible épreuve pour certaines personnes si leur cœur devenait tout à coup transparent comme le verre.

Ce serait encore bien pire pour certaines autres si leur cerveau devenait aussi transparent que cela.

Nous arrivons à la bibliographie (page 187).

Statuts de Québec (55-56 Vic., 1892. — La littérature officielle est sèche, mais précieuse, cependant.

Il y aurait peut-être moyen de mouiller cela ?

L'Empire de Toronto, hebdomadaire, donne à ses nouveaux abonnés une vue photographique d'ensemble des députés conservateurs au fédéral.

C'est à conserver.

Parbleu ! des conservateurs !

Ce qu'il y a de plus drôle dans ce petit journal, c'est la réclame pour le *Traité d'Economie Politique* :

Si tous les gens instruits qui ignorent, *pour ainsi dire*, le premier mot des questions que l'auteur traite, en homme qui *possède sa matière*, achètent ce volume, M. l'abbé Baillargé *va remplir sa caisse*.

(*Semaine Religieuse* de Québec.)

Pour ainsi dire est-il assez trouvé ?

L'homme qui *possède sa matière* est-il assez récréatif ?

L'abbé Baillargé qui *va remplir sa caisse* est-il assez réjouissant ?

Et, dire que cet homme là veut nous faire mettre en prison pour lui faire de la réclame !

Une autre. Splendide !

M. l'abbé Baillargé a eu la gracieuseté de nous faire parvenir son dernier ouvrage sur l'économie politique : un joli petit volume de plus de trois cents pages, bien imprimé et relié avec *goût*.

Mais non, il est relié *en veau, en toile*, mais pas avec goût.

Et puis, *joliz*, c'est une faute de typographie, nous le savons.

Cependant, quelle mauvaise leçon pour les élèves !

C'est la première production de ce *gendre* dit-il au Canada. Aussi, applaudissons-nous à deux mains à l'initiative hardie de notre confrère de l'*Etudiant*.

Ce *gendre* qui nous poursuit, même en littérature.

Ombre du grand Buies ! Proteste donc !

L'auteur donne à son travail la forme *socratique*, par question et réponse, et suit la méthode d'observation, c'est-à-dire du connu à l'inconnu pour arriver aux vérités qu'il veut faire comprendre. Cette forme *catéchistique* et cette méthode expérimentale rendent la lecture du livre rapide, facile et attrayante.

Moi, je pardonne tout cela à cause de *socratique* et de *catéchistique*.

Ces mots là, ça m'épate !

Maintenant, il y a quelque chose de plus grave que tout cela : une jolie petite falsification de texte.

Dans un article intitulé : *Les Immunités ecclésiastiques*, et signé Romanus, l'auteur s'attache à démontrer que :

Toutes les questions humaines, quelles qu'elles soient, du moment qu'elles intéressent la conscience et les mœurs, sont de droit divin de son ressort (du pape), nul ne peut décliner sa compétence sans se révolter contre J.-C.

Et il va plus loin en ajoutant :

Pie IX a fulminé l'excommunication *spécialement* réservée au souverain pontife contre "*ceux qui luent, mutilent, frappent, prennent, emprisonnent, retiennent, poursuivent d'une manière hostile les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, les légats, les nonces du siège apostolique, ou qui les expulsent violemment de leurs diocèses, territoires, possessions.*"

Pour s'appuyer sur un document plus récent, la rédaction de l'*Etudiant* cite en note le prétendu texte de la Lettre de Léon XIII à Mgr. Fava :

"Nous ne cherchons pas à faire de la politique ; mais quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux, dans lesquels consiste la fin suprême des choses, c'est le pontife romain." (Lettre de Léon XIII à l'Evêque de Grenoble 22 juin 1892.)

Le texte tel que cité est faux ; on a adroitement subtilisé un membre de phrase qui change toute la portée de la lettre.

Voici le texte authentique :

"Non, sans doute, nous ne cherchons pas à faire de la politique, mais quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux *comme il arrive actuellement en France*, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux dans lesquels consiste la fin suprême des choses, c'est le pontife romain."

Comprend-on toute la portée de la supercherie ?

En enlevant ces mots : *comme cela arrive actuellement en France*, sans rien indiquer de cette soustraction, on dénature toute la citation et on lui fait dire tout le contraire de ce qu'elle devait dire.

On sait ce que comportait alors la situation en France ?

Le pape Léon XIII avait conseillé à son clergé de se soumettre au gouvernement de la république.

Certains évêques résistèrent, et Léon XIII dans la fameuse lettre citée plus haut les rappelait à l'obéissance.

La lettre fut si bien comprise que sept jours après, l'Evêque de Grenoble se soumettait et écrivait au ministre des cultes de la République qui le poursuivait comme d'abus,

“Que votre Excellence veuille donc, en ce qui me regarde, comprendre que, pour aller au-devant de ce que je crois être la volonté ou le simple désir du Pape, je retire la leçon précitée concernant les élections ajoutée à mon catéchisme.”

Ainsi par une pieuse fraude en supprimant six mots sans crier gare, on a fait d'une lettre du pape qui conseille la soumission à l'autorité civile une lettre qui autorise la rébellion contre tout ce qui n'est pas ecclésiastique.

Vous allez rendre compte, M. Baillargé, n'est-ce pas ?

JUSTUS.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

PARIS, 8 Novembre.

La grève de Carmaux est enfin terminée. Deux mois durant, les mineurs ont souffert, le ventre creux devant la huche vide, se nourrissant des discours de Baudin, de Luc Quercy, de Ferroul. C'est peu nutritif, avouez-le ! A la pénurie alimentaire suppléait l'espérance douce du Triomphe qui, s'est complètement évanouie quand les radicaux — par électoral intérêt — se sont élancés dans l'arène pour défendre le suffrage universel violé. Avec les Clémenceau, les Pelletan, les Pichon et les Millerand, les ouvriers ne pouvaient que vaincre. Convaincus de cette inévitable fin, ils ont serré les ceintures, et subi gaiement les affres de la faim. Mélancoliques, ils ont erré dans les chemins de Carmaux, où, par gouvernemental ordre, les rassemblements de plus d'une personne étaient défendus. Epique fut cette lutte de deux mois, car, au logis, piaillant la faim, s'étiolaient femmes et enfants ; car lentement arrivaient des secours maigres, et ils étaient *trois mille* ! Epique fut cet épisode de la guerre du prolétariat contre le capitalisme, car il s'agissait non d'intérêts immédiats mais d'un principe, d'une idée. Combien admirable cette solidarité qui faisait que 3,000 hommes miséraient rien que pour protester contre la violation du suffrage universel...cette fumisterie ! En cela git une preuve de la sociabilité grande de l'homme ; si moins struggleforlifeuse était la société, aisément cette sociabilité régènerait le monde. Sans souci des souffrances et morales et physiques, les mineurs ont lutté tandis que les radicaux Clémenceau, Millerand, les socialistes Baudin, Duc Quercy les exaltaient, leur faisant entrevoir la victoire.

Elle vint. Mais hélas ! ce fut pour le patronat, en l'affaire représenté par M. le baron Reille, député, patriote connu, et administrateur de sociétés métallurgiques qui à l'étranger vendent des obus. C'est là le commerce, et Dieu sait si commerçant est ce baron, petit fils de soldat et descendant de juif italien au dire d'un mien ami qui a fouillé les archives de maintes villes du midi. Avec une grande habileté, le député baron Reille s'est rendu la presse favorable, et, pour ce, il a eu la main largement ouverte : Pour récolter il faut savoir donner.

Aussi moult journaux, qui républicains s'intitulent, défendirent la compagnie violatrice du suffrage universel dont ils sont les défenseurs nés. Le parlement étant rentré, s'en suivit une interpellation qui eût pour résultat : la désignation de M. Loubet comme unique arbitre. M. Clémenceau s'était porté garant que les ouvriers accepteraient

l'arbitrale et ministérielle sentence. Quelques jours de palabres et elle était rendue et oncques ne s'en vit de pareille. Les considérants donnaient raison aux ouvriers et le dispositif aux patrons ! Quelle logique ! Seules les feuilles inféodées à la compagnie trouvèrent cette sentence admirable, tonnante contre les ouvriers qui se refusaient à cesser la grève, contre MM. Clémenceau, Millerand et autres qui la trouvaient mauvaise. Après divers pourparlers et entrevues la grâce des 9 condamnés fut promise et aussi leur emploi, sinon dans la Compagnie de Carmaux au moins dans une autre, si toutefois les grévistes reprenaient le travail.....

Les mineurs sont rentrés. Le maire, M. Calvignac, cause de la grève, est mis en congé au lieu d'être renvoyé — simple succès de forme pour les ouvriers — ; le directeur M. Humblot n'est pas renvoyé mais il a donné sa démission — simple succès de forme pour la compagnie — ; les ouvriers condamnés n'ont pas été repris par le baron Reille, mais M. Marmottan, député et capitaliste républicain, les a fait embaucher par la Compagnie d'Albi. Le marquis de Solages, gendre du baron Reille, a donné sa démission de député, et sans doute lui succédera le radical socialiste Jean Jaurès. Voilà le seul résultat de cette grève qui a coûté des pleurs et des souffrances à des milliers d'individus, des pertes d'argent considérables à la compagnie.

L'affaire est close et encore l'on en parle ; les capitalistes — les vrais triomphateurs — par la voix de leur presse se plaignent de l'anarchie régnante, de l'absence d'un gouvernement fort ; les radicaux et les socialistes de parlementaire nuance chantent victoire, car les ouvriers ont obtenu que M. Calvignac, chassé de la mine parce que maire, sera mis en congé ! quelle victoire ! une fois de plus les clubs du parlementarisme ont berné les ouvriers.

Encore l'on parle de la grève de Carmaux, mais sans grand intérêt, car actuellement le public est tout à la femme coupée en morceaux. Est-ce bien une femme ? D'aucuns le nient et veulent voir en ces débris les restes d'un administrateur de Sedôm ; quoiqu'il en soit, la police cherche et... ne trouve pas, naturellement. Si facile est d'arrêter les pierreuses qui, à la brune ou à la lumière améthyste des becs électriques, déambulent sur les extérieurs boulevards, qu'il vaut mieux s'occuper d'elles que de l'assassin qui, lâchement, a fui après le crime. La police cherche... Aussi bien il y a moult voleurs célèbres qu'elle veut ignorer, témoin la bande du Panama qui continue à faire la fête avec les louis soustraits au bas de laine des paysans et d'autres. Une instruction était ouverte, et le public espérait qu'elle allait se clôturer par un renvoi en correctionnelle des administrateurs. Vain espoir ! Encore que la *Libre parole* eût fait une active campagne dans ce but, M. Quesnay de Beaurepaire a été *obligé* de conclure à un supplément d'instruction, il faut gagner du temps. Point si heureux ne sont trois des administrateurs de la Société de Dépôts et Comptes Courants. Je parle de MM. Donon, Gauthier et baron Poisson, car les autres ne seront pas inquiétés. D'ailleurs, je ne suppose pas qu'ils ignorent le résultat de cette comparution prochaine devant la magistrature. Ces financiers n'ont pas oublié MM. Joubert,

Hentsch, Laveissière qui, pour l'affaire des métaux, — vol de plusieurs millions — s'en sont tirés ou par un acquittement ou par trois mille francs d'amende. C'est pour rien, et je ne m'explique pas qu'il n'y ait pas plus de voleurs de millions. Il est vrai que, par compensation, pour avoir diffamé M. Burdeau, notre confrère M. Drumont a été condamné à trois mois de prison. Il vient d'entrer à Sainte Pélagie pour les faire, ce qui n'est pas très gai. Encore doit-il s'estimer heureux de s'en tirer à si bon compte ; M. Turpin, le découvreur de la loi des explosifs, a eu moins de chance, car il purge à la Centrale d'Etampes sa peine de 5 ans de prison. Son crime ? En vain le public l'a cherché ; la magistrature l'a trouvé, mais n'en a fait part à personne, car les jugements et arrêts sont ridicules et ne tiennent pas à un examen attentif. Donc M. Turpin est en prison, et ses amis devaient, dans certains journaux bien vus à la Présidence et chez M. Constans, ouvrir une campagne en faveur de l'infortuné inventeur de la mélinite afin d'obliger M. de Freycinet à relaxer ce prisonnier du général Lavocat. Même il y a tantôt deux mois pour ouvrir la campagne parut un article dans le *Figaro* ; d'où bruit dans le landerneau ministériel et militaire ; d'où envoi d'un parlementaire et des pourparlers commencèrent... Mais discrètement je m'arrête ; mes lecteurs ne me pardonneraient point d'être cause, par mon bavardage, du maintien en prison de la victime du général Lavocat que l'on dit devoir être prochainement nommé commandant de corps d'armée, ce que j'attends avec grande impatience. L'ami d'un espion, commandant de corps d'armée, cela sera très amusant, très fin de siècle pour employer l'expression à la mode.

Les anarchistes font encore parler d'eux, ou plutôt, pour être plus exact, le gouvernement fait encore parler des anarchistes en général et de Francis en particulier. Quant à Meunier, la police le cherche ; espérons qu'elle ne le trouvera pas, car cela la stupéfierait dangereusement, accoutumée qu'elle est à ne trouver personne sauf les innocents. Donc l'anarchiste Francis, connaissant l'hospitalité légale et même illégale — témoin les arrestations préventives autant qu'arbitraires d'avril dernier — aux anarchistes offerte par les gouvernants, a cru bon d'habiter en la royale mais libre Angleterre. Là un limier appâté par la récompense promise l'a arrêté, et par voie diplomatique le gouvernement français demande son extradition parce que complice dans l'explosion du restaurant Very. Extradé ! Extradé pas ! c'est le jeu du jour. Mais les croyants à l'extradition se font de plus en plus rares, à en croire les entrefilets de la presse. D'ailleurs, si Francis est complice — ce qui n'est rien moins que prouvé — il s'agit d'un crime politique, et l'Angleterre doit se souvenir qu'elle a le droit et le devoir de refuser l'extradition de ces délinquants.

Avec les anarchistes, la grève de Carmaux, la femme coupée en morceaux, l'opinion publique est encore toute occupée des victoires de nos troupes au Dahomey. Nos soldats y font merveille avec leurs Labels silencieux et leurs baïonnettes effilées. Des dépêches annoncent nos succès et les patriotes se réjouissent tandis que les mauvais esprits — il y en a toujours hélas ! — réci-

minent contre la guerre. Derrière les glorieux bulletins du colonel Dodds, ils voient les champs incendiés, les cases détruites, les hommes rougeoier le sol de leur sang rutilant, les entrailles sanglantes s'échapper des ventres ouverts, les cadavres couvrir la terre en des ultimes poses décelant l'horrible souffrance de ces agonies. Ils entendent les cris des blessés, les râles des mourants, les lamentations des mères, des sœurs, des fiancées, des femmes. Ah ! ce sont de tristes gens que ces mauvais esprits qui écrivent dans quelques journaux comme le *Journal*, dans quelques revues comme les *Entretiens politiques et littéraires*. Je comprends qu'on préfère les patriotes qui se gaudissent du succès de nos armées grâce auquel le commerce va se voir ouvrir une région encore peu accessible. Quelques centaines de jeunes gens y laisseront leur vie, quelques centaines de femmes et d'hommes pleureront, qu'est cela en face des avantages commerciaux qui en résulteront ? Rien. Aussi réjouissons-nous du succès de nos troupes.

Mais je m'aperçois que déjà bien longue est ma correspondance, donc ici je m'arrête, et à un mois.

UR FRONTAL.

Nous empruntons ce qui suit à une lettre pastorale de Mgr de Montpellier. C'est l'exposé habile d'un état d'âme qui n'est que trop commun aujourd'hui.

Nos contemporains se contentent d'un programme très court, à peu près pareil à celui dont Cicéron ou Sénèque aurait été satisfait. L'existence de Dieu, l'immortalité probable de l'âme, une existence future pleine d'ombres et de mystères, — voilà le très court résumé de la philosophie religieuse de beaucoup de ceux à qui nous donnons encore ce titre de fidèles. Ils ne vont pas plus loin ; et ils relèvent Voltaire ou son Rousseau ; mais la défiance vis-à-vis du crédit qu'il faut donner à nos prédications est une sorte de maladie épidémique, dont les hommes sont presque tous atteints.

A qui la faute ?

Il n'y a décidément que les républiques qui sachent honorer leurs grands hommes. Tandis que nous mettons Renan au Panthéon, lord Tennyson est enterré à Westminster presque sans cérémonie. Encore un peu, son cercueil n'aurait été suivi que par le chien du pauvre.

Est-ce que le poète-lauréat a démerité de l'adoration du peuple anglais par une fin déloyale et impie ?

Non... Mais le jour même des funérailles, il y avait courses à New-Market, et les princes de la famille royale, les gros lords, et à leur suite tous les seigneurs de moindre importance, ayant eu à choisir entre la cérémonie funèbre et les courses, ont choisi les courses. Cela fait bien un peu grogner la presse chauvine, mais la mauvaise humeur passera, et le prince de Galles n'aura pas manqué une occasion de parier aux courses.

Le *Courrier du Canada* affirme avoir obtenu la permission épiscopale pour lire les journaux défendus.

Il en profite pour tomber sur nous.

N'aurait-on pas pu lui enseigner en même temps la vertu de charité ? Sinon, c'était aussi bien de le laisser sous l'interdiction.